

Economia

www.economia.ma

Mieux comprendre pour mieux décider

Juin 2015



LES DIVERSES FICELLES DE L'ÉCONOMIE DE RENTE

ÉDITÉS PAR LE CESEM,
CENTRE DE RECHERCHE DE

HEM
BUSINESS SCHOOL

En partenariat avec

**FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG**

Restons connectés !

Nouveau site web en ligne
www.hem.ac.ma



- + Riche en informations
- + Ergonomique & Intuitif
- + Performant

HEM Number 1 en Afrique du Nord au Classement International des Universités et Business Schools « Webometrics »

Sortir de la logique de rente...

Par Driss Ksikes

C
ÉDITO

irconscrire la logique de rente et réduire les inégalités qui s'ensuivent est sans conteste l'une des demandes pressantes nées du malaise politique de sociétés en transition économique comme la nôtre. Cette exigence, sous-tendant la demande politique de justice et de dignité, fortement verbalisée dans la région arabe dès 2011, traduit un besoin d'équité économique pour pallier les frustrations nées de l'accès de certaines personnes, à partir de positions sociales ou politiques, à des privilèges induits (subventions, crédits, contrats, ressources, agréments). Ainsi, limiter la place de cette économie rentière, qui grossit, dépend autant de ce qu'un pays fait contre l'existant (clientélisme, captations, revenus réguliers injustifiés...) que de ce qu'il innove pour réinventer son avenir, loin de ces schémas-là.

Quelles pistes emprunter, alors, pour enrayer les logiques rentières et ouvrir des brèches vers un paradigme économique

moins inique ? Première piste : établir la libre concurrence des marchés pour que les gros d'un secteur ne soient pas plus protégés que les petits, où les situations monopolistiques ou oligopolistiques ne secrètent pas de rentes de situation injustifiées et où la proximité de cercles de pouvoir n'équivaut pas à un passe-droit. Deuxième piste : défendre une vraie transparence pour permettre à tous, en amont, l'accès aux informations cruciales (ouverture de marchés, rapports d'audit, critères d'octroi de crédits, etc.), et exiger des décideurs, en aval, une reddition de compte systématique et inconditionnelle. Autrement dit, réduire toute forme d'asymétrie d'information et autres coûts d'agence.

Évidemment, ces deux préalables n'ont de sens que s'ils permettent une meilleure équité, essentiellement en termes de taxes imposées, d'accès aux marchés et surtout aux crédits bancaires. Or, l'une des plus grosses sources de malaise politique et économique dans nos pays, où le clientélisme est roi et l'autonomie des gros acteurs privés faible, est précisément l'accès limité des tout petits entrepreneurs aux moyens économiques, ce qui favorise le maintien du statu quo et la mainmise des élites établies sur les richesses.

Cette exigence de non-discrimination sociale et économique a pour corollaire l'encouragement de l'innovation comme voie de sortie des logiques rentières établies. Ainsi, ouvrir la voie, grâce à des universités et des entreprises, publiques et privées, à des jeunes pas forcément issus d'élites consacrées, pour lancer des projets économiques novateurs, devrait aider à élargir la répartition des richesses.

Ces trajectoires ne pourraient advenir sans une réforme politique cruciale : la réduction des possibilités d'escalade sociale par la seule proximité des sources de distribution des dividendes de pouvoir et de répartition de moyens d'enrichissement parallèles. Serait-ce, vraiment, envisageable dans un horizon proche ? Ceci est une affaire de dynamique sociale et politique. Elle n'est pas perceptible pour le moment mais continuons à la traquer. Que le premier qui en entrevoit les prémices alerte les autres ■

EN BREF

LES DIVERSES FICELLES

DE L'ÉCONOMIE DE RENTE



DOMPTER LE CLIENTÉLISME, LE DÉFI DES TRANSITIONS ÉCONOMIQUES

Par Alfredo Valladao

7 38



Entretien avec

Branko Milanovic

Des inégalités et des rentes

Propos recueillis par Bachir Znagui

12 42



LA RENTE FINANCIÈRE : UNE DÉRIVE DU CAPITALISME CONTEMPORAIN

Par Adil El Ouazzani

17 48



RENTES, DROIT ET CORRUPTION

Par Rachid Filali Meknassi



TRANSPARENCE, RENTE ET JUSTICE FISCALE

Par Najib Akesbi



PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ, ENTRE FAVORITISME ET RISQUES DE CAPTURE

Par Nabil El Mabrouki



AMBIVALENCES DE LA RENTE, ENTRE DÉNONCIATION ET DÉSIR

Par Kamal El Mesbahi



ENTREPRISES FAMILIALES ET LOGIQUES DE RENTE

Par Taib Berrada

22 53



Entretien avec
Abdelali Benamour
« Gagnez de l'argent, à la sueur de votre front, sans concurrence déloyale et en payant vos impôts ! »

Propos recueillis par Nabil El Mabrouki et Driss Ksikes



Entretien avec

Gilbert Achkar

Impasse rentière du Monde arabe

Propos recueillis par Nabil El Mabrouki

27 58



PARADIGME DE L'ÉTAT RENTIER DANS LA RÉGION MENA

Par Fatiha Talahite

33 63



SOCIÉTÉ CIVILE ET MODES DE RÉSISTANCE À L'ÉCONOMIE DE RENTE

Par Fouad Abdelmoumni



LES DIVERSES FICELLES DE L'ÉCONOMIE DE RENTE

EN BREF

Coordination scientifique
Nabil El Mabrouki

Coordination éditoriale
Bachir Znagui

La question de la rente fait l'objet de recherche multidisciplinaire depuis plus d'une cinquantaine d'années. Au sens le plus général, la rente désigne un revenu régulier qui n'est pas généré par le travail effectué ou commandé par le bénéficiaire. Elle peut prendre plusieurs formes. Celle qui nous intéresse particulièrement, c'est la rente fortement liée à une régulation politique et sociale. Il s'agit d'avantages et de privilèges accordés par l'État, favorisant la dépendance stratégique du privé au public. Ceci a constitué le cœur du policy paper produit par le Cesem, centre de recherche de HEM (voir p. 48). Comme le montre ce dossier, la rente peut aussi être la résultante de l'absence de l'intervention de l'État, d'une tolérance de l'État vis-à-vis de certaines positions non concurrentielles mais aussi d'un manque structurel d'équité économique.

Ce numéro traite de l'économie de rente sous ses divers angles : conceptuel, théorique et pratique. Nous l'analysons d'abord au niveau international, pour comprendre globalement le cas des pays en transition économique (p. 7) et plus loin le cas spécifique des pays arabes (p. 27-33). Nous nous focalisons ensuite sur le cas Maroc, à partir de concepts clés : éthique, transparence, justice fiscale et droit. Enfin, nous identifions ses logiques et ses mécanismes et nous proposons des voies de sortie ■

DOMPTER LE CLIENTÉLISME, LE DÉFI DES TRANSITIONS ÉCONOMIQUES



Les rentes procurent partout beaucoup d'avantages pour pouvoir, un jour, être entièrement abolies. La réussite des pays émergents tenait à des stratégies de niches sur des créneaux lucratifs au sein des chaînes de production de valeur transnationales. Il était possible, avec une forte croissance globale, de protéger les rentes des élites nationales. Aujourd'hui, la globalisation « en réseaux » produit également une valeur ajoutée « globale », mais les conditions ont changé.

Par Alfredo Valladao
Professeur à Sciences Po Paris

Clientélisme et rentisme existent de tout temps et dans toutes les sociétés. Le plus impersonnel des États de droit ne peut effacer les liens familiaux, d'amitié ou d'allégeance personnelle ou de groupe. Les rentes de situation, publiques ou cachées, procurent beaucoup trop d'avantages à ceux qui en bénéficient pour pouvoir, un jour, être abolies. D'autant que cette pratique sociale n'est pas seulement l'apanage de quelques minorités aisées monopolisant le pouvoir économique et politique. Partis, syndicats, clubs, associations ou familles, à tous les échelons des sociétés, se constituent en réseaux d'influence pour capter la plus grande part possible de richesse sociale, économique et symbolique, en jouant du pouvoir de leur organisation particulière au détriment de ceux moins actifs ou moins organisés. Il ne s'agit donc pas de mener un combat générique – perdu d'avance – contre les clientèles en général, mais de mesurer leur impact sur la capacité d'une société ou d'une nation à créer de la richesse, à innover, à assurer des formes acceptables de prospérité et de participation à l'ensemble de ses membres.

Rente et croissance : l'éphémère succès d'un couple improbable

Cette question est centrale aujourd'hui, surtout pour les économies dites « émergentes » – et celles qui aspirent à le devenir. Celles-ci ont été les principales bénéficiaires de l'ère de la « globalisation heureuse » des années 1990 et du début du XXI^e siècle. Le secret de cette réussite tenait, avant tout, à des stratégies de niche. Il s'agissait pour chacune de tirer le meilleur parti de ses quelques avantages comparatifs disponibles pour se positionner sur différents créneaux particulièrement lucratifs au sein des chaînes de production de valeur transnationales. Cette participation sélective aux réseaux de production mondiaux permettait à la fois d'empocher une part plus importante de la valeur ajoutée globale et de sauvegarder l'essentiel des rentes de situation des élites nationales caractéristiques de

ces économies « en transition ». Déjà, dans les années 1970-1980, du temps des industrialisations « nationales », le « capitalisme de copinage » – associé aux lobbies politiques et administratifs – des « tigres asiatiques » et du Japon avait pu bénéficier d'un modèle tiré par les exportations et l'accès facilité aux grands marchés nord-américains et européens, sans contreparties significatives. L'intégration de l'économie mondiale, le boom des investissements directs étrangers, la fragmentation et l'internationalisation des processus de production stimulés par la fin de la Guerre froide, n'ont fait qu'offrir de nouvelles opportunités aux pays dits « en développement » qui voulaient les saisir.

Gérer une forte croissance économique en utilisant des facteurs de production inexploités, et rationaliser à outrance un petit nombre de processus de fabrication de valeur considérés stratégiques, s'accommode du maintien d'un monopole du pouvoir et de la décision économique entre les mains de quelques acteurs dominants, politiques et industriels. D'autant qu'il était possible, grâce à une forte croissance globale, de protéger les rentes de ces élites nationales en bridant l'arrivée de compétiteurs internes, en cooptant quelques nouveaux venus particulièrement dynamiques, et en limitant la concurrence externe. Mieux encore : l'émergence de nouvelles « classes moyennes », qui profitent amplement des succès économiques, a même pu renforcer l'autorité et la légitimité du clientélisme dominant, qu'il soit autoritaire, populiste ou « culturel ».

Sauf que cette heureuse conjoncture politico-économique a été brutalement interrompue, en 2008, par le naufrage financier des économies « matures ». L'effondrement des grands marchés de consommation du « Nord » – qui représentent encore plus de deux tiers de la demande mondiale des ménages – a montré l'extrême dépendance des économies émergentes à l'égard du pouvoir d'achat des consommateurs des régions « développées ». Si une partie des produits finaux sortis des chaînes transnationales de production de masse

ne trouve plus preneur, c'est l'ensemble du processus, ainsi que les « niches » occupées par les « Émergents », qui sont menacés de stagnation. Plus inquiétant encore pour les pouvoirs clientélistes nationaux : l'économie mondiale doit faire face à des bouleversements historiques.

Le rentisme traditionnel face à la révolution technologique

La convergence extrêmement rapide de toutes les nouvelles technologies de l'information et communication (*Big Data*, *Cloud*, Internet des Objets, imprimantes 3-D, robotique avancée, médias sociaux) est au cœur d'une nouvelle révolution industrielle. La nouvelle « économie digitale », qui permet des réductions significatives des coûts de production, est en train de diluer rapidement les avantages liés à la taille des entreprises, aux économies d'échelle ou aux faibles coûts de main-d'œuvre. Peu à peu, une partie non négligeable des grandes chaînes de valeur transnationales est remplacée par des « réseaux » de production « distribuée », permettant d'assurer la fabrication de produits finis au sein d'un marché de consommation régional. Une manière de palier les inconvénients logistiques et la difficulté de contrôler des longues chaînes d'approvisionnement sur des distances transcontinentales. Les intrants immatériels, tels le design, l'innovation, la marque, les processus même de fabrication et la foule de nouveaux services incorporés au produit physique, deviennent la principale source de valeur ajoutée. De même que la capacité à « personnaliser » les produits et à les adapter en permanence aux goûts changeants des consommateurs.

Bien sûr, la « vieille » production de masse pour la consommation de masse ne disparaîtra pas. Mais elle restera otage d'une demande, au mieux stagnante, de produits standardisés à bas prix – *good-enough products* – et d'un modèle industriel assurant des marges de plus en plus faibles. Le fossé commence à s'élargir entre ceux qui sont capables de maîtriser les dynamiques de la nouvelle

économie « digitale » ; ceux qui auront du mal à réduire leur dépendance vis-à-vis de stratégies de niche au sein des chaînes de valeur transnationales « traditionnelles » ; ceux qui ne voudront, ou ne pourront pas, échapper à la malédiction de l'exportation des seules matières premières ; et ceux qui resteront prisonniers de la pauvreté et dont la survie dépendra des programmes d'aide, publics ou internationaux.

Le dernier avatar, transnational, de la « production de masse pour la consommation de masse » avait ouvert un espace aux groupes clientélistes dominants des pays du Sud pour allier la préservation de leurs rentes, la croissance et une plus grande prospérité pour une partie de leurs populations. Une situation assez confortable pour retarder toute réforme structurelle importante pouvant avoir une incidence sur leur monopole du pouvoir. Les modernisations nécessaires des règles du jeu économiques et politiques internes étaient mises en route au compte-gouttes, très prudemment, comme pour désamorcer les aspirations des nouvelles « classes moyennes » plus revendicatives. La nouvelle donne économique globale est en train d'assécher cet espace de manœuvre. De même que l'urbanisation galopante et l'ubiquité des réseaux sociaux qui échappent au contrôle des pouvoirs traditionnels. Le succès économique exige aujourd'hui de plus en plus de créativité et de liberté de communiquer et d'entreprendre. En d'autres termes, un environnement où la rente, même si elle est inévitable, devra être subordonnée à la compétition politique et économique interne.

La légitimité des élites clientélistes est étroitement corrélée à leur compétence à maintenir la prospérité économique

De fait, l'économie digitale en réseau à très forte valeur ajoutée est éminemment favorable aux régions, ou États, capables de combiner des infrastructures de grande qualité, une éducation d'excellence, un filet de protection sociale efficace, une justice transparente et indépendante, de solides garanties des droits de propriété, une concentration de capital-risque et d'instruments de financements abordables et une très large liberté d'entreprendre. Pour peu que s'y ajoutent des marchés ouverts et compétitifs, une très forte liberté de connexion et d'expression (interne et externe) permettant l'échange permanent d'idées et de projets, l'aptitude à intégrer et gérer les talents étrangers dans des postes de pouvoir managérial et parfois, l'existence de pôles traditionnels de compétences en matière d'industries spécialisées ou de services, souvent vieux de plus d'un siècle.

L'impasse des clientélismes du Sud

De toute évidence, seules quelques régions du Nord industrialisé, où les inévitables rentes de situation sont soumises aux garanties légales et à la compétition économique et politique, peuvent compter sur un tel faisceau d'éléments. Ailleurs, le monopole clientéliste du pouvoir – selon la devise : « *Pour les amis tout, pour les ennemis rien, pour les indifférents la loi* » – constitue désormais un obstacle de taille. Il bloque les possibilités d'évolution vers des systèmes productifs à plus forte valeur ajoutée, et peine à maintenir leurs stratégies de niches au sein de chaînes de valeur transnationales de moins en moins rentables. Pour tous les « Émergents », la question urgente est de savoir comment continuer à assurer la croissance économique quand les marchés de consommation du Nord pour les produits de masse impersonnels sont en déclin, que la demande de matières premières se réduit sensiblement et que l'on ne possède pas les conditions matérielles et sociales pour suivre l'accélération structurelle de l'innovation dans les économies « matures » de l'Atlantique



Le monopole du pouvoir et de la décision au niveau national n'est plus suffisant pour nourrir un clientélisme local.

Nord. D'autant que ces pays doivent affronter l'impatience de populations qui ont profité du boom des années de « globalisation heureuse » et redoutent tout retour en arrière. Depuis la fin de l'affrontement idéologique de la Guerre froide, la paix sociale et la légitimité des élites clientélistes sont étroitement corrélées à leur compétence à maintenir la prospérité économique.

Bien sûr, les économies émergentes ne forment pas un bloc homogène. Une niche constituée d'exportations de matières premières essentielles (Brésil ou Russie), n'est pas celle d'une spécialisation dans les services informatiques (Inde) ou celle d'une maîtrise de la fabrication de produits finis (l'« atelier du monde » chinois ou les *maquiladoras* mexicaines). Mais dans tous les cas, ces économies en transition ont peu d'alternatives. Soit elles trouvent, pour compenser le tassement de la demande du Nord, le

nationale (souvent au travers de la corruption) est lui aussi incompatible avec de gros investissements productifs et une rationalisation de l'administration publique. La défense obstinée des intérêts particuliers des élites des États fédérés de l'Inde casse toute velléité de réforme des dirigeants fédéraux. Certains pays ont toutefois la possibilité de tenter une transition plus lente et moins brutale pour les avantages acquis de leurs élites : le Mexique, le Maroc ou la Turquie, grâce à la proximité géographique et leur forte intégration dans les circuits économiques des grands marchés « développés ». Mais ils n'échapperont pas, eux aussi, à un dilemme : une ouverture qui relance la croissance mais menace les clientèles établies ou une marche arrière vers la stagnation économique et des régimes autoritaires garants des avantages acquis par un petit nombre.

Conclusion

L'avenir des économies « en transition » n'est donc pas une question de « politique économique », mais surtout d'« économie politique ». Pas d'avenir dans la nouvelle économie tant qu'un gamin inventif dans un garage n'aura pas le droit – et l'espace social – de créer une « boîte » capable de détrôner les grands acteurs établis. Aujourd'hui, la globalisation « en réseaux » produit également une valeur ajoutée « globale », dont l'accaparement fait l'objet d'une compétition féroce et mondialisée. L'économie digitale est cruelle : le fossé entre ceux qui sont disposés à jouer le jeu et les autres ne cesse de s'agrandir et pourrait devenir infranchissable. Le monopole du pouvoir et de la décision au niveau national n'est plus suffisant pour nourrir un clientélisme local, ni même pour maintenir la paix sociale. La légitimité des réseaux d'allégeance personnelle rentistes et leur capacité à capter une part plus ou moins grande de la richesse globale dépendront de leur capacité à accepter la compétition, à faire place à des *outsiders* et à respecter la loi impersonnelle d'un État de droit. À l'inverse du passé ■

moyen de développer sérieusement leurs marchés domestiques, encore friands de produits de masse relativement peu sophistiqués ; soit, pour booster la compétitivité de leurs secteurs industriels et de services, elles se lancent dans un effort herculéen d'investissements et de réformes de structures internes. Ou les deux démarches à la fois.

Les difficultés rencontrées par les autorités chinoises pour développer un marché intérieur de consommation privé montrent cependant qu'une telle politique n'est pas évidente. Sans des transferts de richesse substantiels au profit des consommateurs, sans liberté de choix, et sans une société ouverte capable de garantir cette approche, l'effort est voué à l'échec. Mais comment accepter une remise en cause du pouvoir absolu du Parti communiste ? Le populisme clientéliste brésilien – et sud-américain en général – qui monopolise une grande part de la valeur ajoutée

Entretien avec

BRANKO MILANOVIC

Des inégalités et des rentes

Propos recueillis par
Bachir Znagui : Journaliste et consultant, Cesem-HEM

Branko Milanovic

Économiste, Banque mondiale

« Les sphères de
décision sont en train
de se globaliser
et se font hors des
États et des Nations »

Branko Milanovic est un économiste dont le parcours est tellement riche qu'il serait illusoire de cerner tous les aspects de ses travaux en ces quelques lignes. Il est reconnu cependant sur le plan international comme étant le spécialiste des inégalités, pas toutes, tient-il lui-même à le préciser, mais plus spécifiquement les « inégalités de revenus ». Son parcours de recherche a accompagné le processus de globalisation sur une période décisive de son déploiement, ce qui lui a permis de développer son concept majeur : « L'inégalité globale ». Branko Milanovic a été, pendant de nombreuses années, un expert en développement à la Banque mondiale. Dans son livre publié en 2011, *Les nantis et les démunis*, il raconte comment l'inégalité entre les pays était beaucoup plus grande que les inégalités en leur sein. Il démontre que 60% du revenu d'une personne est déterminé par l'endroit où elle est née. L'équipe d'*Economia* a jugé utile dans ce dossier de faire appel à lui pour explorer les liens entre inégalités et rentes dans le contexte de la globalisation.

La question des inégalités vous passionne depuis longtemps. En 2002 déjà, vous aviez fait une analyse selon laquelle 78% de la population mondiale sont pauvres, 11% sont des riches et seulement 11% relèveraient de ces fameuses classes moyennes (selon la distribution des revenus par rapport aux dépenses nationales). Comment en êtes-vous venu à étudier cette question ?

Mon intérêt pour le sujet des inégalités remonte à plus de trente-cinq ans, quand j'étais étudiant en Yougoslavie. J'étais toujours intéressé par les questions d'ordre social. Puis, lors de mes études universitaires, je me suis passionné pour les statistiques. On travaillait beaucoup sur les questions de distribution. C'est là où j'ai appris, pour la première fois, des choses au sujet du coefficient de Gini, Pareto ou de la distribution log-normale¹. Finalement, je me suis rendu compte que mes deux passions se rencontraient sur la question des inégalités. C'est une question complexe : c'est l'art de configurer la distribution des revenus et d'élaborer de manière habile des questions très techniques les concernant, et c'est vraiment ce qui m'a attiré au début vers cette thématique.

Quelle est votre propre définition du concept « d'inégalité » ? J'ai constaté que vous êtes allé jusqu'à faire des recherches en histoire pour examiner la question. Pourriez-vous nous décrire le processus d'émergence de votre approche ?

Il faut préciser à chaque fois de quoi on parle. En effet, il y a de nombreuses inégalités. Dans mes travaux, je me suis préoccupé surtout des inégalités de revenus. Bien sûr, ce n'est pas la seule inégalité, il y a aussi l'inégalité des richesses, encore plus grande que celle des revenus (le revenu, c'est ce que reçoit un individu pendant une durée déterminée ; la richesse, c'est

ce qu'il possède sous toutes les formes financières et autres à un moment déterminé). Puis, il y a aussi les inégalités raciales, de genre, d'éducation, d'accès à l'éducation, ou entre pays...

Le recours à l'histoire est nécessaire. L'histoire nous apporte des réponses sur les évolutions des inégalités. S'intéresser aux inégalités de revenus sur une trentaine d'années est très riche en enseignements. Pendant très longtemps, on n'avait pas beaucoup d'informations sur ce qui était arrivé dans beaucoup de pays au début du XX^e siècle, au XIX^e siècle et encore moins avant. Actuellement, l'histoire économique a fait d'énormes progrès et on peut aujourd'hui analyser ces questions sur une plus longue durée, ce qui ouvre des champs nouveaux de recherche et permet de poser de nouvelles problématiques de grande importance. Par exemple, les inégalités répondent-elles ou non à des cycles ? Qu'est-ce qui ferait augmenter ou réduire les inégalités dans la durée ? Si on arrivait à comprendre ce passé-là, il serait possible de trouver des réponses pour le présent et le futur. Par ailleurs, la question des inégalités est une question sociale et, pour les comprendre, il faut également les situer dans leur contexte social.

Dans vos analyses des inégalités et de la pauvreté, vous avez donné beaucoup d'importance au facteur spatial. Pourriez-vous expliquer les raisons de cette localisation ? Vous évoquez dans vos travaux le concept de « global inequality ». Pourquoi avez-vous privilégié ce concept ?

Le contexte spatial des inégalités m'a interpellé à travers mon intérêt pour l'inégalité globale. Autrement dit, il s'agit d'étudier des inégalités entre pays, entre individus qui vivent dans des pays différents (c'est le cas de l'Europe, pris dans le sens de l'Union européenne), mais aussi une différence entre individus vivant au sein d'un même pays, selon les régions (c'est le cas notamment de la Chine où, même aujourd'hui, les

D'un point de vue économique, la rente est une distribution par laquelle les rares privilégiés parviennent à des avantages grâce à des connexions et à la constitution de clientèles, les autres sont laissés pour compte

différences entre régions sont énormes). L'inégalité globale, l'inégalité entre les citoyens du monde, est à un niveau le plus élevé, ou presque, de l'histoire : après la Révolution industrielle, certaines classes, et puis certaines Nations, sont devenues riches et les autres sont restées pauvres. Grâce aux taux de croissance importants en Chine et en Inde, il se peut que nous commençons à voir un déclin de l'inégalité globale. Mais ce n'est pas sûr et l'on ne devrait pas oublier que d'autres pays pauvres et peuplés n'ont pas eu beaucoup de croissance économique. Avec la croissance de leur population, il se peut que l'inégalité globale soit poussée vers le haut.

Comment abordez-vous l'analyse des inégalités faite par Thomas Piketty ?

Le livre de Thomas Piketty, *Le capital au XXI^e siècle*, est une œuvre charnière très importante par le fait qu'il a réuni dans sa démarche trois parties de l'économie qui, jusque-là, n'ont pas été ignorées par les économistes mais plutôt traitées isolément. Il s'agit tout d'abord de la

théorie de la croissance et les fonctions de la production ; puis, la distribution fonctionnelle entre le capital et le travail et, enfin, la distribution des revenus entre individus. Ces aspects étaient traités par les économistes séparément, jamais ensemble. La deuxième contribution de Piketty est d'avoir aussi travaillé sur le temps au travers de la production de données sur une dizaine de pays, et ce, sur un siècle. C'est vraiment un grand travail.

Mais on peut relever certaines choses qui pourraient constituer des faiblesses ou critiques dans cette grande œuvre, tel le fait d'avoir laissé de côté la Chine et l'Inde, c'est-à-dire une partie importante de l'Humanité sur laquelle il n'y a pas beaucoup de données dans son livre. Il y a aussi une question très technique : le capital productif et celui de la richesse ont été traités de manière équivalente. Or, la différence entre les deux, c'est surtout l'habitat (le logement). On sait que le logement a beaucoup augmenté en valeur sur les vingt ou trente dernières années. Considérer la richesse et le capital comme une seule et même chose pose problème.

Les pays de MENA sont une illustration de sociétés et économies très inégalitaires. Un rapport de la Banque mondiale, rendu public en automne 2014, met en évidence les effets négatifs provoqués par les privilèges accordés aux entreprises liées aux pouvoirs politiques et recense les distorsions qu'elles entraînent. La question des effets nocifs des systèmes rentiers sur les économies de cette région est ainsi prouvée. Que pensez-vous de ce lien ?

La rente est un terme souvent employé à tort et à travers, c'est pour cela que je tiens à plaider pour une vigilance dans l'usage des concepts. Il y a bien sûr dans l'économie agraire la rente foncière qui constitue la source principale de richesse, mais je ne pense pas que c'est d'elle

dont vous me parlez. Je présume que vous entendez peut-être par-là, d'un point de vue économique, que la rente est perçue comme une distribution par laquelle certaines gens reçoivent des revenus avantageux alors que les autres ne vont pas en avoir. Les rares privilégiés parviennent à ces avantages grâce à des connexions et à la constitution de clientèles, les autres sont laissés pour compte.

Par l'examen des cas de pays suivants (Bulgarie, Hongrie, Pologne, Russie et Slovénie) sur la période de 1987-95, vous avez relevé que la transition économique et politique se traduit par une aggravation des inégalités économiques et socio-économiques. En relation avec ce qui se passe aujourd'hui dans le monde, peut-on parler encore de transitions (Moyen-Orient, Afrique) ? Y a-t-il aujourd'hui des couches sociales bénéficiaires ? Lesquelles ? Où sont-elles ?

À l'époque, la transition signifiait le passage de certaines économies planifiées à des économies de marché. Cela s'est terminé il y a longtemps. Aujourd'hui, le terme de transition ne veut plus rien dire pour la plupart des pays de l'Europe de l'Est. Il n'y a plus vraiment un secteur d'État important sauf, peut-être, quelques exceptions pour des pays producteurs de pétrole car, là bien sûr, il y a toujours un rôle étatique important. Mais si la question, dans le sens des revenus et de standing de vie, est de savoir si ces transitions ont été ou non un succès, je réponds alors par la négation. En effet, si on entend cette transition comme une convergence avec des taux de croissance des pays riches pour réduire le décalage avec les pays de l'OCDE, cela ne s'est pas produit pour la plupart des pays. Seules trois contrées ont vu cette convergence se réaliser : la Pologne, l'Estonie et l'Albanie. En termes de population de cette région, il s'agit de 10% seulement. D'un point de vue économique, la transition n'était pas un succès.

La pauvreté et la précarité posent le problème de la distribution, autrement dit, la répartition des revenus. Pour de nombreux économistes de notre région, c'est un des lieux privilégiés de la rente, et vous avez écrit : « The main "inequality extractors" today are not (within)-national elites, but an elite which is basically composed of the citizens of rich countries »². Serait-il possible aujourd'hui de parler de rentes globalisées ?

Aujourd'hui, si on veut mener une campagne électorale, il faudrait beaucoup plus d'argent qu'il y a trente ou cinquante ans. Or, l'argent est détenu par des puissances économiques et ce sont celles-là qui vont le fournir aux candidats parmi les structures politiques, sous la condition de leur faire adopter et voter les politiques publiques et fiscales qui conviennent à leurs intérêts. C'est cela l'état des lieux en démocratie, et ailleurs aussi.

D'un autre côté, le système financier, comme part de la valeur ajoutée, est très important. Si vous observez la part de ce système dans le PIB il y a trente ans, vous constaterez qu'il ne représentait qu'une part insignifiante, soit autour de 2 à 3%, alors qu'aujourd'hui, pour un pays comme les États-Unis, c'est presque 10 à 15% de la valeur ajoutée et même davantage dans des localités comme New York ou Londres. Ces gens ont beaucoup d'argent et vous constatez que leur succès dépend des régulations qu'ils imposent dans le domaine des finances. Ils ont, bien sûr, intérêt à faire les régulations qui les arrangent et ils réussissent à le faire.

Le phénomène n'est pas nouveau, il existait déjà. Cela a commencé dans les années 80 et, aujourd'hui encore, cela continue, notamment avec les traités du commerce de l'Atlantique et du Pacifique, qui ne sont pas en vérité des traités de commerce, mais portent sur la protection des brevets et sur la régulation financière. D'ailleurs, sur ces traités, le grand public est tenu totalement à l'écart

des négociations ; il ne sait pas ce que contiennent les accords, c'est un secret. Je pense donc que ce système ultra-libéral et sans transparence continue et est en train d'être amplifié.

Pourtant, on dit de ces régulations qu'il s'agit d'une quête de transparence.

Non. Je pense que, dans la situation présente, il n'y a pas de souci de transparence au niveau de l'économie mondiale, et que ce système où la régulation s'opère entre groupes fermés de personnes dans le secret absolu et laissant le grand public dans l'ignorance, démontre que les sphères de décisions sont en train de se globaliser et se font hors des États et des Nations.

Y a-t-il des bénéficiaires dans cette évolution ? Que dire par exemple des pays émergents ?

Lorsqu'on parle de ces pays, il faut réaliser qu'ils ne constituent pas un bloc homogène. Certains de ces pays ont bénéficié énormément de la globalisation, peut-être que certains d'entre eux ne sont plus des pays émergents – ou peut-être pas pour longtemps – car dans dix, quinze ou vingt ans, ils seront au niveau des pays développés. C'est surtout le cas des pays asiatiques : la Chine, mais aussi la Thaïlande, et même l'Indonésie.

La Chine aujourd'hui est au niveau du pays le plus pauvre de l'Union européenne mais si elle continue à évoluer en termes de croissance tel qu'elle l'a fait les années précédentes, elle sera bientôt au niveau de l'Union européenne.

Ainsi, certains pays dits émergents ont su bénéficier de la globalisation alors que d'autres l'ont moins bien fait, surtout en Afrique où il y a eu une faible convergence.

En somme, même le terme de pays émergents me semble aujourd'hui de plus en plus inapproprié.

Ne serait-il pas possible de faire une corrélation à travers ces mécanismes entre inégalités et flux des rentes (internes et inter-États) ?

Le terme de rente est utilisé de façon tellement abusive que j'hésite à l'employer. La rente économiquement parlant est un revenu qui n'est pas nécessaire pour le processus de production, c'est un revenu en plus. En clair, si vous ôtez la rente, la production restera la même, c'est l'idée principale en théorie économique. Par exemple, on peut parler de la rente pour des revenus très élevés dans le sens où vous n'auriez pas de changement de comportements des gens si les revenus étaient moins élevés. Prenons, par exemple, un athlète qui reçoit dix millions de dollars, et imaginons que vous lui donniez neuf millions de dollars, il ne changera pas pour autant son comportement. C'est une question de quantité, la rente ne commence qu'à un certain point.

La rente économiquement parlant est un revenu qui n'est pas nécessaire pour le processus de production

Il m'est arrivé de parler dans mes travaux de « rente de citoyenneté ». Cela veut dire que si vous êtes né dans un pays riche, ayant la même qualification et fournissant le même effort qu'une autre personne née dans un pays pauvre, vous aurez un revenu beaucoup plus important que lui et, d'un point de vue global, cette différence est une rente. Je ne dis pas que cette rente doit être éliminée, elle ne peut pas l'être pour de multiples raisons mais, d'un point de vue économique, c'est un revenu, très important ■

1. Les principaux extracteurs d'inégalités aujourd'hui ne se trouvent pas parmi l'élite nationale mais une élite essentiellement composée de citoyens de pays riches (Trad. *Economia*).
2. Il s'agit de notions statistiques utilisées pour mesurer l'inégalité des revenus dans un pays.

LA RENTE FINANCIÈRE : UNE DÉRIVE DU CAPITALISME CONTEMPORAIN

Au tournant des années 80, la financiarisation de l'économie bouleversa profondément le rapport de force entre l'industrie et la finance. En faisant miroiter l'illusion de la rente financière pour tous, la finance s'était accaparée alors une grande partie des richesses et avait imposé sa vision de la gouvernance d'entreprise. La crise économique-financière de 2008 révélerait en fait que la rente financière portait en elle les germes de la spéculation et des crises financières, économiques, sociales et environnementales.

Par Adil El Ouazzani
Enseignant-chercheur, Cesem-HEM

Le libéralisme économique nous permettra-t-il de devenir tous rentiers ? C'est, en tout cas, le rêve que fait miroiter le capitalisme financier, c'est-à-dire la possibilité, pour tout un chacun, de vivre une vie de loisirs et de consommation sans limites et sans travail en prélevant des richesses créées par les « autres ».

Cette illusion de l'économie « de la rente de masse » dénigre le travail, dissocie le revenu de l'effort fourni pour le créer et délègue aux salariés leur propre exploitation. En promettant une rente financière colossale et perpétuelle (sous forme d'intérêts, de gains en capital et de dividendes), le capitalisme financier a réussi à orienter massivement l'épargne des ménages ainsi que l'épargne collective des salariés (à travers les plans d'épargne salariale, les plans d'épargne retraite, les stocks options, l'actionnariat salarié...) vers des placements boursiers et le financement des entreprises.



La finance s'est assurée la captation d'une part significative de la richesse sans participer à sa production.

C'est ainsi que le piège spéculatif s'est refermé. Ce n'est plus la finance qui est au service du travail (principal facteur de création de richesses) mais le travail qui est au service des actionnaires (seuls bénéficiaires de la richesse créée). Pour Pierre-Yves Gomez (2013), c'est le pire cauchemar de Karl Marx qui devient réalité : les épargnants prolétaires, qui se croient rentiers ou rêvent de le devenir, exploitent massivement le travail afin de maximiser les profits des entreprises et assurer une distribution maximale aux actionnaires.

La finance s'est ainsi assurée la captation d'une part significative de la richesse créée¹ sans participer à sa production. C'est le retour de la rente sous sa forme financière, soit le transfert de la valeur créée par l'économie productive vers les institutions financières à partir de fonds prêtés aux grandes entreprises et qui ne leur appartiennent même pas mais qui proviennent, entre autres, de l'épargne des salariés de ces mêmes entreprises. En 2011, sur les 202,3 milliards d'euros investis par les entreprises non financières françaises en capital productif, 94,7 milliards d'euros ont servi au paiement de la rente financière (soit 46,8% de l'investissement n'est pas directement lié à la production, mais a servi au paiement de la rente financière).

Par conséquent, depuis les années 80, l'industrie financière s'est hypertrophiée au point qu'elle n'a plus qu'accessoirement pour finalité de financer l'économie réelle. (Selon les spécialistes, 5% seulement des transactions financières financent l'économie productive), le reste sert principalement le jeu de la spéculation et de l'investissement à court terme conduisant à une baisse de la création de valeur économique et à l'incapacité à soutenir la croissance (et à satisfaire les exigences de rentabilité financière²).

Comment en est-on arrivé là ? Quelles sont les causes de la financiarisation ? Quelles sont ses conséquences sur la gouvernance d'entreprise, les rapports de pouvoirs au sein des entreprises, leurs orientations stratégiques, leurs modes de management et leur responsabilité sociale vis-à-vis de leurs parties prenantes ?

Après les trente glorieuses, les trente financières

Les trente années qui suivirent la Deuxième Guerre mondiale connurent une croissance économique forte sous le régime d'accumulation fordiste, basé sur le développement de l'entreprise industrielle et la recherche du compromis au niveau de la répartition de la richesse créée entre salariés et capitalistes ; ce qui a permis d'assurer la synchronisation de la production et de la consommation de masse en offrant aux salariés un pouvoir d'achat suffisant pour « solvabiliser la production »³. Au tournant des années 1980, la situation a radicalement changé. En effet, le triple mouvement de décloisonnement des marchés, de déréglementation et de désintermédiation, la réhabilitation des marchés financiers, la multiplication des innovations financières et le développement des technologies de l'information et de la communication sont autant de facteurs ayant favorisé l'émergence d'un nouveau régime d'accumulation dit « financiarisé » ou « actionnarial », caractérisé par la redéfinition des rapports entre l'industrie et la finance en marquant la domination économique et politique exercée par les institutions financières au détriment des capitalistes industriels.

La financiarisation de l'économie a favorisé le transfert des revenus du travail vers le capital et l'émergence d'une économie d'endettement des États par l'accumulation des déficits et des charges d'intérêts⁴, des ménages pour compenser la baisse de leurs revenus et des entreprises pour profiter de l'effet de levier financier et améliorer la rentabilité financière offerte aux actionnaires⁵.

Le capitalisme financier a réussi à orienter massivement l'épargne des ménages et l'épargne collective des salariés vers des placements boursiers

Une gouvernance des entreprises financiarisée

La financiarisation de l'économie et la montée en puissance des investisseurs financiers (comme les fonds spéculatifs ou les investisseurs institutionnels) dans le capital des entreprises ont profondément modifié les rapports de force au sein des entreprises ; elles ont mis les intérêts des actionnaires au centre des débats de la gouvernance, et soumis l'entreprise à d'impitoyables contraintes de rentabilité financière, tout en légitimant l'exclusion des autres parties prenantes de la prise de décisions et du partage de la rente organisationnelle (Charreaux et Desbrières, 1998).

La gouvernance ainsi financiarisée a conduit à la domination de l'idéologie actionnariale, a fait de l'impératif de maximisation de la richesse des actionnaires le but ultime du management des entreprises, et a érigé la valeur actionnariale (soit la valeur boursière des actions de l'entreprise) en principal critère d'évaluation de la gestion des entreprises du moment où l'on admet que « *ce qui est bon pour l'actionnaire est bon pour l'humanité* » (Vatteville, 2008).

Cette vision de la gouvernance se justifie par une représentation simplifiée de l'entreprise dans laquelle les actionnaires sont les propriétaires exclusifs de l'entreprise détenant par conséquent l'intégralité des droits de décision résiduels et se partageant l'intégralité des flux résiduels générés par l'entreprise (Charreaux et Desbrières, 1998). L'hégémonie de la vision financière de la gouvernance d'entreprise est donc basée sur le développement de la théorie économique de l'agence et justifiée par les différents scandales financiers du début des années 2000 qui prouvent l'existence de conflits d'intérêts entre les dirigeants et les actionnaires et la nécessité de contrôler et de discipliner les dirigeants par le biais de divers mécanismes disciplinaires et incitatifs⁶ dans le but de générer la rente maximale pour les actionnaires.

Par ailleurs, l'essor de la finance a également eu comme conséquence la liquidité croissante des marchés

financiers, ce qui a provoqué un effet pervers puisque les actionnaires se sont détachés de l'entreprise. En effet, la structure de propriété est passée d'une logique de capital familial – qualifié de « capital patient » disposé à investir sur le long terme et qui vise à pérenniser le patrimoine familial et à assurer la continuité de l'héritage familial – à une logique d'actionariat de « portefeuille »⁷ et de rendement à court terme porté par des actionnaires « nomades » et dépourvus d'*affectio societatis*⁸ qui menacent à tout moment de se défaire de leurs actions et de les redéployer dans d'autres entreprises s'ils ne sont pas satisfaits. Cela provoque une concurrence impitoyable et mondialisée en matière de rentabilité et de distribution de dividendes entre les entreprises pour attirer et fidéliser les actionnaires et assurer leur financement sur les marchés financiers.

La financiarisation de l'économie a favorisé le transfert des revenus du travail vers le capital et l'émergence d'une économie d'endettement des États et des ménages

Face à cette nouvelle donne, les dividendes ne cessent de croître⁹, et ce, malgré les éventuelles baisses de la rentabilité. En effet, de nombreuses études montrent que les entreprises n'hésitent pas à sacrifier des opportunités d'investissement et à s'endetter afin de garantir une distribution de dividendes satisfaisante aux yeux des actionnaires. Le théorème du chancelier allemand Helmut Schmidt (1974) selon lequel : « *Les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain* » est-il vraiment valable de nos jours¹⁰ lorsqu'on sait que la distribution de dividendes se fait de plus en plus au détriment de l'investissement¹¹ ?

La financiarisation des stratégies

La financiarisation a également des conséquences sur les stratégies des entreprises qui sont passées d'une logique fordiste qui consiste à « épargner et investir » à une logique financière de « diminuer la taille et distribuer ». Cela passe par la réduction du nombre de leurs activités à travers une triple politique de recentrage sur le cœur de métier, d'externalisation et de délocalisation des activités non stratégiques, ou l'allègement des bilans des entreprises à travers le désinvestissement, la cession d'actifs, le recours massif aux rachats d'actions et la diminution des dépenses, laquelle implique un report de contraintes sur les autres parties prenantes, notamment sur les salariés (plans de licenciement, réduction des salaires, courses à la productivité, recours à la flexibilité du travail (contrats courts, intérim...), les fournisseurs (réductions imposées des prix, transferts de risque) et le sacrifice de certains objectifs productifs de long terme au nom de la sacro-sainte rentabilité financière (Batsch, 2002).

La crise de 2008 a révélé au grand jour l'inefficacité des mécanismes de la gouvernance actionnariale

En effet, au-delà de la captation des profits de l'entreprise par les actionnaires au détriment des autres parties prenantes, la dictature de la rentabilité financière à court terme entraîne un coût social supplémentaire. Il s'agit du coût d'opportunité de l'ensemble des projets de développement des entreprises misant sur l'innovation, l'utilité économique, sociale et écologique qui ne sont pas entrepris du fait qu'ils ne répondent pas à la rentabilité financière exigée par les actionnaires (Cordonnier et al. 2013). Dans cette perspective, les choix d'investissement se font principalement sur la base de critères financiers à court terme, ce qui peut causer une non-

production de richesses (notamment immatérielles) qui ne peuvent être mesurées par des indicateurs financiers ou qui ne rapporteraient pas la rentabilité minimale exigée par les actionnaires (la fameuse règle des 15% de ROE¹²).

Par ailleurs, du fait de sa préférence pour la croissance externe par l'intégration financière (des fusions et acquisitions) plutôt que la croissance interne basée sur le développement d'activités productives complémentaires, la grande entreprise contemporaine serait devenue un lieu d'affaires, pas de création industrielle¹³. Par conséquent, son profit pourrait, lui aussi, être assimilé à une rente. En effet, selon Henni (2008), les sociétés non financières ne tiraient en 2007 qu'environ la moitié de leurs ressources de leur métier propre alors que l'autre moitié proviendrait de rentes tirées du capital externe (sous la forme de dividendes reçues) et ne constituerait par conséquent pas une valeur ajoutée nouvelle.

Conclusion

Si les défenseurs du capitalisme financier annonçaient la « fin de l'histoire »¹⁴ économique par le passage à un mode de régulation économique efficient et optimal qui promet la protection des actionnaires des pratiques abusives des dirigeants ainsi qu'une meilleure allocation des ressources et des risques (Aglietta et Rébérioux, 2004), la crise de 2008 a remis les pendules à l'heure. Elle a révélé au grand jour l'inefficacité des mécanismes de la gouvernance actionnariale, le surendettement des acteurs économiques, l'impact de la prise de risque et de la spéculation excessives et l'insoutenable sociale et environnementale de la croissance des profits et des dividendes.

De plus, en focalisant l'attention des dirigeants sur la création de valeur à court terme pour les actionnaires, le capitalisme financier a réduit l'entreprise à un objet de propriété et a négligé sa responsabilité envers ses parties prenantes faisant planer la menace de l'effondrement de la coalition que représente l'entreprise car, rappelons-

le, la pérennité de l'entreprise dépend particulièrement de la fidélité et de la confiance de ses parties prenantes.

Pour sortir de cette impasse, il conviendrait de modifier l'équilibre du pouvoir au sein de l'entreprise de passer d'une gouvernance actionnariale à une gouvernance pluraliste (Albouy, 2008), qui reconnaisse la diversité des intérêts des partenaires de l'entreprise, qui revalorise le travail, qui prenne en compte le facteur environnemental et qui assure une répartition équitable de la rente entre les différentes parties prenantes ■

NOTES

1. En 2007, 40% des profits privés aux États-Unis ont été réalisés par des banques (contre 10% en 1980) alors qu'elles ne représentent que 15% de la valeur ajoutée et 5% des emplois privés américains.
2. Selon un benchmark international, la rentabilité financière moyenne attendue par les actionnaires est de 15% alors que le taux de croissance de l'économie française est, par exemple, de 0,4% en 2014, selon l'INSEE.
3. « Notre propre réussite dépend en partie de ce que nous payons. Si nous répandons beaucoup d'argent, cet argent est dépensé. Il enrichit les négociants, les détaillants, les fabricants et les travailleurs de tous ordres, et cette prospérité se traduit par un accroissement de la demande pour nos automobiles. » Voir : Ford, H. (1925). *Ma vie et mon œuvre*. Paris : Payot.
4. En 2014, les intérêts seuls ont alourdi la dette publique de la France de 45 milliards d'euros.
5. L'amélioration du taux de rentabilité financière (mesuré par le ratio : bénéfice net/capitaux propres) peut se faire, soit par l'augmentation du numérateur (le profit), soit par la diminution du dénominateur (les capitaux propres, en augmentant la part de la dette et en procédant à des rachats d'actions). Autrement dit, plus la mise des actionnaires est faible, plus leur rentabilité est élevée.
6. En indexant par exemple la rémunération des dirigeants à des indicateurs de performance financière (qui peuvent être parfois déconnectés de la réalité industrielle ou sociale de l'entreprise).
7. Alors que les actionnaires familiaux engagent la majeure partie de leur patrimoine personnel dans l'entreprise familiale, les investisseurs non familiaux diversifient leurs placements boursiers en investissant dans plusieurs entreprises afin de minimiser le risque et maximiser la rentabilité.
8. L'*affectio societatis* est une notion juridique indispensable à la constitution d'une société et qui signifie la volonté des associés d'œuvrer en commun au projet d'entreprise. Dans la société familiale, la dimension affective est plus forte car l'*affectio societatis* est enrichi par l'*affectio familiae* qui représente la cohésion et le sentiment d'appartenance des membres de la famille à l'entreprise (Tandeau, V. 2011).

9. Les entreprises cotées ont versé en 2014 un montant record de 1190 milliards de dollars sous forme de dividendes.
10. En 1999, les syndicats de Michelin ont reformulé le théorème comme suit : « *les profits d'aujourd'hui font les licenciements de demain et les dividendes d'après-demain* », suite à la décision de licenciements boursiers de 7500 salariés alors que les résultats étaient en hausse de 20%.
11. À titre d'exemple, 85% des profits des entreprises du CAC 40 sont distribués sous forme de dividendes, alors que ce taux était d'environ 30% dans les années 80.
12. ROE : Return On Equity ou rentabilité des capitaux propres.
13. On observe même l'apparition des entreprises sans usines comme Apple, Nike, Microsoft, ou Coca-Cola qui font fabriquer par des sous-traitants (souvent dans des pays à bas coûts) et ne conservent que les deux extrémités de la chaîne de valeur : la conception et la distribution (Batsch, 2002).
14. « *En dépit de l'apparente divergence, entre économies développées, des institutions en matière de gouvernance, de la structure de propriété, des marchés de capitaux et de la culture d'entreprise, les lois élémentaires de la forme sociétaire ont déjà atteint un niveau élevé d'uniformité ; et cette convergence ne devrait pas s'arrêter. Une raison essentielle de cette convergence est le très large consensus normatif selon lequel les managers doivent agir dans l'intérêt exclusif des actionnaires. Puisqu'il est très peu probable que l'idéologie dominante de la valeur actionnariale soit remise en cause, son succès marque la "fin de l'histoire" en matière de droit des sociétés.* » (Hansmann et Kraakman, 2001).

BIBLIOGRAPHIE

- Aglietta, M. et Rébérioux, A. (2004). *Dérives du capitalisme financier*. Paris : Albin Michel.
- Albouy, M. (2009). Valeur actionnariale et responsabilité sociale de l'entreprise. *Cahiers de recherche, n2009-E9 E2*.
- Batsch, L. (2002). Le capitalisme financier. Paris : Coll. Repères, éd. La Découverte.
- Charreaux G., Desbrières P. (1998). Gouvernance des entreprises : valeur partenariale contre valeur actionnariale. *Finance-Contrôle-Stratégie, vol. 1, n°2*, pp. 57-88.
- Cordonnier, L., Dallery, L., Duwicquet, V., Melmiès, J. et Vandeveld, F. (2013). *Le coût du capital et son surcoût. Sens de la notion, mesure et évolution, conséquences économiques*. Clersé : Université Lille I.
- Gomez, P-Y. (2013). « *Le travail invisible. Enquête sur une disparition* ». Éditeur François Bourin, Paris.
- Hansmann, H., Kraakman, R. (2001). The End of History for Corporate Law. *Georgetown Law Journal, 89*, p. 439-68.
- Henni, A. (2008). Crise du capitalisme de rente, endettement et répartition des revenus. *Recherches internationales, n° 84* (octobre-décembre).
- Tandeau, V. (2011). *Guide pratique des entreprises familiales*. Paris : Eyrolles.
- Vatteville, E. (2008). La création de valeur : de l'exclusivité actionnariale à la diversité partenariale. *Management et Avenir, n° 18* (septembre).

ENTREPRISES FAMILIALES ET LOGIQUES DE RENTE

Les entreprises familiales représentent parfois un élément de stabilisation économique offrant à la rentabilité et à la performance la chance de se construire sur des horizons temporels plus longs. Toutefois, dans certaines circonstances, elles constituent un terrain propice aux germes d'une mentalité rentière, non moins nocive, celle de la préservation des positions et du népotisme.

Par Taïb Berrada

Spécialiste en Finance d'entreprise, Directeur associé, Vivalec

Une entreprise familiale est une entreprise sous le contrôle réel d'une famille. Académiquement, la difficulté rencontrée lors de l'étude des entreprises familiales découle principalement du fait que leur dynamique intègre plusieurs sous-systèmes parfois avec des aspirations contradictoires. Cette ambivalence a fait de l'entreprise familiale un terrain spécifique où les recettes des théories managériales perdaient de leur perspicacité. La porosité congénitale entre le système économique qu'est l'entreprise et celui de la famille m'avait poussé, en 2000, à avancer la thèse des liens familiaux pour étudier le comportement de l'entreprise familiale. Cette thèse, ayant été reprise par d'autres auteurs (Caby et Hirigoyen, 2001), nous permet aujourd'hui d'approfondir la réflexion en avançant qu'en réalité les liens familiaux évoqués sont porteurs de certaines logiques qui ont parfois induit des comportements pervers et fini par envahir l'entreprise familiale en dénaturant sa philosophie de réussite et de créativité. Parmi ces logiques, celle de la rente familiale, qui



Cette tentation parfois de vouloir tout garder en famille même lorsqu'il s'agit du partage de la valeur.

n'est qu'un écueil de plus à l'encontre de l'entreprise familiale. Dans cette logique, ce n'est pas la volonté de préserver le contrôle familial et la pérennité de l'entreprise ou l'engagement familial, avec toutes ses implications managériales au niveau de la prise de décision, qui dominant. Mais, c'est surtout la tentation qui naît, dans certains cas, de vouloir tout garder en famille même lorsqu'il s'agit de la question du partage de la valeur, quitte à mettre en péril l'entreprise elle-même *in fine*, en tant qu'institution.

La rente en sciences de gestion

En économie, le vocable « rente » a été considéré sous différents angles. Celui qui demeure le plus accessible à la communauté des lecteurs non spécialistes mais intéressés est celui de la logique rentière non créatrice de richesses supplémentaires. Cette logique rentière signifie alors la recherche et le maintien de positions avantageuses sans contrepartie en termes de création de valeur. Dans les sciences de gestion, ce terme a été réellement peu évoqué. Malgré cela, la rente est au cœur de la problématique qui anime la théorie financière : celle de la création et du partage de la valeur. Les travaux s'inscrivant dans le registre de la gouvernance de l'entreprise, et particulièrement ceux ayant emprunté leurs soubassements à la théorie de l'agence, ont montré comment l'appropriation d'une partie de la rente organisationnelle sous forme, par exemple, de dépenses somptuaires ou de sursalaires par les dirigeants des entreprises ont été à l'origine des conflits d'intérêts dirigeants-actionnaires. Les travaux sur l'enracinement des dirigeants ont montré sous un nouveau jour comment les stratégies mises en œuvre par certains dirigeants leur ont permis une sorte de renforcement, réduisant les possibilités de leur éviction même face à des actionnaires tous puissants, leur permettant ainsi de continuer à s'approprier des rentes illégitimes au détriment de l'intérêt social et de l'optimisation de la valeur des actionnaires.

La logique rentière des entreprises familiales signifie parfois la recherche et le maintien de positions avantageuses sans contrepartie en termes de création de valeur

Aux yeux de bon nombre d'intéressés, l'avènement de certains faits marquants tels la célèbre histoire de Jean-Marie Messier, ancien patron de Vivendi, a été une preuve vivante que des histoires pareilles, racontées par M. Jensen dès 1986, ne sont pas de simples écrits issus de l'imagination d'une recherche académique souvent éclipsée devant une vérisimilitude, presque devenue dogmatique, provenant des réalités de l'entreprise et totalement en rupture avec ce que nous racontent les théoriciens en économie et en finance.

Entreprise familiale et logique de rente

Plusieurs voix se sont alors élevées pour défendre la régénéscence d'un capitalisme familial jusque-là délaissé face à l'hégémonie du libéralisme des marchés financiers, des capitaux-investisseurs et des sirènes du capitalisme moderne. Aux yeux des défenseurs des entreprises familiales, les entreprises familiales offrent désormais un capitalisme patient montrant une facette relativement humaine. Celle-ci, semble-t-il, constitue une véritable résistance face à la logique de la rente financière court-termiste qui a fini par saper les fondamentaux économiques des entreprises (Wang et Zhou, 2012). L'argument présenté est que les entreprises familiales, tout en admettant la présence d'investisseurs, ne se plient pas aux modèles de la rentabilité à court terme qui ont pu se révéler catastrophiques ; elles représentent donc

un véritable élément de stabilisation économique offrant à la rentabilité et à la performance plus globalement la chance de se construire sur des fondamentaux réels et solides et des horizons temporels plus longs.

Autant dire que cette vision de l'entreprise familiale, loin d'être totalement dénuée de toute vérité, dissimule quand même une facette que les détracteurs de l'entreprise familiale ont souvent pointée du doigt. En effet, plusieurs études mettent en avant le poids très handicapant de certaines caractéristiques des entreprises familiales (Westhead, Cowling et Howorth, 2001 ; McConaughy et Phillips, 1999). De ce point de vue, l'incompatibilité des entreprises familiales avec la nouvelle donne économique est justifiée, selon les défenseurs de cette thèse, par leur fragilité trouvant son origine dans le vieillissement, le manque de préparation de la succession, leur politique de prélèvements excessifs et une politique financière insuffisamment transparente, leur enclavement et la volonté de leurs dirigeants de préserver le contrôle à tout prix. Bref, l'entreprise familiale, si elle permet d'éviter relativement la logique de la rente purement financière pourrait, dans certaines circonstances, constituer un terrain propice aux germes d'une mentalité rentière, non moins nocive, celle de la rente, de la préservation des positions avantageuses et du népotisme.

Quand l'entreprise familiale fait appel à des compétences externes, le manque d'équité sociale installée profondément entre le salarié familial et le salarié non familial finit par prendre le dessus

Rente familiale et népotisme

L'un des griefs que l'on porte au népotisme dans les entreprises familiales est constitué par les dommages tant économiques qu'émotionnels qui peuvent être engendrés quand des gens sont choisis pour diriger des entreprises alors qu'ils n'ont pas la légitimité nécessaire.

Du moment que la volonté de préserver la distribution de la valeur créée au sein du périmètre familial constitue la règle implicite, la démarche de recrutement des compétences externes au sein de l'entreprise familiale devient équivoque, et ce, pour deux raisons au moins. D'abord, parce que la préférence de l'entreprise devient orientée vers les ressources familiales même quand il s'agit de compétences managériales (Cesari et Salvo, 1996 ; Brulhart, Guieu et Meschi, 2011). Or, il n'est pas certain que la famille puisse assurer une autosatisfaction en termes de savoir-faire managériaux. Ensuite, même quand l'entreprise fait appel à des compétences externes, le manque d'équité sociale installée profondément entre le salarié familial et le salarié non familial finit par prendre le dessus, les critères de rémunération et d'incitation sont souvent entourés d'un manque de transparence ; ce qui nourrit un sentiment d'injustice et affaiblit la capacité de l'entreprise à maintenir un climat social favorable à la continuité organisationnelle avec tout ce que cela pourrait avoir de pernicieux sur le volet apprentissage et stabilité organisationnels. Les critères de recrutement, que les membres de la famille devraient normalement remplir, sont relégués au second plan dans des structures souvent mues par le népotisme et l'adversité au partage avec l'autre. La rente plombe ainsi l'entreprise, même socialement, et détruit toute chance d'enrichir le cœur de compétences familiales et l'*interlocking* (déverrouillage).

Par ailleurs, la transmission de l'entreprise familiale est une question beaucoup plus complexe. Elle implique le transfert du pouvoir de décision, de l'expérience et de la propriété. De la réussite de cette synchronisation dépend

la capacité à maintenir la continuité stratégique. Mais si la transmission de l'affaire entre générations risque de rendre sa continuité et avec les ressources familiales, par nature intangibles (culture familiale, relations stratégiques...), plus fragiles, il n'en demeure pas moins que cette exposition à un risque de vulnérabilité s'accroît plus lorsque les dirigeants ont du mal à prendre en compte la succession comme un véritable acte de management. On peut s'interroger sur les raisons profondes qui peuvent contrarier une telle vision de la part des fondateurs. L'immobilisme vient de la peur de l'inconnu, la crainte de ne pas pouvoir dérouler la succession dans le cercle familial puisque l'on est conscient que le talent n'est pas forcément transmissible. Même la succession devient alors une histoire de rente lorsqu'elle a lieu. Bien qu'ils s'en défendent, les élus bénéficient, en règle générale, d'un formidable accélérateur ; de quoi s'interroger sur leur légitimité et leur capacité à assurer cette continuité tant désirée même si derrière l'intention stratégique se dissimulent souvent des raisons purement rentières.

Rente familiale, politique des dividendes et décisions d'investissement

Il n'est pas de notre propos de tout mettre sur le dos de la logique de la rente familiale ; néanmoins, il n'est guère discutable que celle-ci fait partie des attitudes rattachées à la nature du contrôle familial, et ce, à des degrés différents. Le lien entre la rente familiale et le manque de visibilité de leur politique de dividendes et l'irrationalité de leurs décisions d'investissement (au détriment d'une rationalité socio-émotionnelle) devient alors plus perceptible (Berrada et al., 2014).

Concernant la politique des dividendes, leur distribution dans les entreprises familiales dépendrait de plusieurs autres variables (nature des conflits d'intérêts, mécanismes de gouvernance d'entreprise, etc.). Toutefois, la lecture des écrits académiques et l'observation

La transmission de l'entreprise familiale implique le transfert du pouvoir de décision, de l'expérience et de la propriété. De la réussite de cette synchronisation dépend la capacité à maintenir la continuité stratégique

de cas concrets, surtout dans le cas des entreprises familiales non cotées, corroborent partiellement l'idée que la distribution des dividendes, lorsqu'elle a lieu, revêt un caractère tout à fait exceptionnel, si bien qu'elle relève presque de l'anormalité. C'est la nature de la structure de propriété familiale qui implique l'inexistence de politique de distribution ; celle-ci étant délaissée au profit d'une politique de prélèvements. Or, au fond, l'une des vertus d'une politique de dividendes claire est d'instituer une légitimité de la distribution puisque celle-ci sera forcément opérée dans la limite du résultat distribuable juridiquement et surtout correcte politiquement puisque votée par une majorité des associés. Au-delà du hiatus juridique qui caractérise souvent les entreprises familiales, parfois aux confins de l'illégal, l'institution d'une politique de prélèvements signifie forcément le manque d'une volonté de restituabilité (*accountability*) et la probabilité de prélever au-delà des possibilités raisonnables. L'absence d'une politique de dividendes pourrait s'avérer très préjudiciable à la réputation de l'entreprise familiale auprès de ses pourvoyeurs de fonds puisqu'elle contribue à aggraver l'asymétrie informationnelle qui sépare l'entreprise et ses parties prenantes.



DR

La logique de la rente familiale à sauvegarder des entités dans le giron familial sans se préoccuper en priorité de leur valeur économique.

Dans la même lignée, mais sans vouloir établir d'évidences là-dessus, il est fort probable que dans certaines situations, la logique de la rente familiale ait poussé à sauvegarder des entités dans le giron familial sans se préoccuper en priorité de leur valeur économique mais comme un simple facteur de maintien des positions des fractions familiales et du consensus familial (Sharma et Manikutty, 2003). Cette démarche est non seulement minimale tant pour l'entreprise que pour la famille détenant le contrôle, mais peut avoir également des conséquences dramatiques pour la santé financière des entreprises et leur dynamique d'investissement. La logique décriée de la rente familiale pourrait aussi pousser à un rejet de projets potentiellement profitables dont le financement pourrait menacer le contrôle familial.

Cette irrationalité de la décision d'investissement des entreprises familiales concourt à une aggravation de leurs difficultés de financement. Octave Gélienier l'exprimait si bien à travers cette phrase devenue si emblématique : « *Ne pas investir, c'est la mort lente, mal investir c'est la mort immédiate* ». Ce manque de rigueur est malheureusement nourri par une idée courante selon laquelle, en raison de la faible asymétrie d'information avec les actionnaires familiaux, les entreprises familiales n'ont pas besoin de disposer d'une stratégie d'investissement fondée sur des critères clairs et visibles. Souvent,

l'investissement devient un véhicule de maintien de positions rentières au-delà d'une logique économique de plus en plus nécessaire en vue de la rationalisation de la vie de nos entreprises ■

BIBLIOGRAPHIE

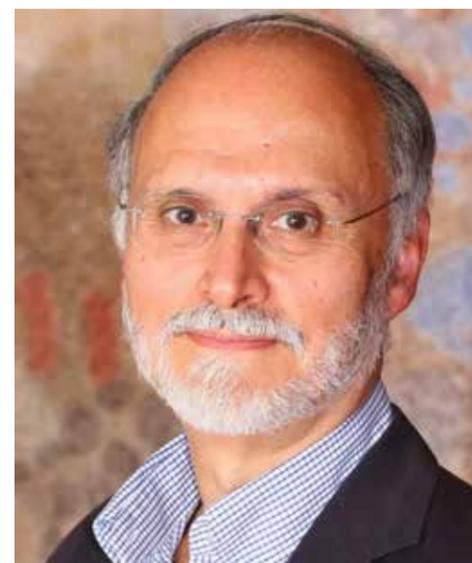
- Berrada, T. et al. (2014). L'atténuation des contraintes financières sur les entreprises familiales : du fatalisme à l'action. *Revue de l'Entrepreneuriat*, n°3-4, vol. 13, pp.123-142.
- Brulhart, F., Guieu, G., Meschi, P.X. (2011). Les 7 points clés de la croissance de l'entreprise, avec la méthode des cas. Paris : Eyrolles.
- Caby, J., Hirigoyen, G. (dir.) (2001). La gestion des entreprises familiales. Paris : Economica.
- Cesari, R., Salvo, G. (1996). The Italian Market for Corporate Control: Frequency, Cycles and Barriers in Intra-family and Market Transfers. Fondazione ENI Enrico Mattei.
- Gallo, M., Vilaseca, A. (1996). Finance in family business. *Family Business Review*, n°4, vol. 9, pp. 387-401.
- McConaughy, D.L., Phillips, M.G. (1999). Founders versus descendants: Profitability, Efficiency, Growth characteristics and Financing in large, public, Founding family-Controlled firms. *Family Business Review*, n°2, vol. 12, pp. 123-131.
- Sharma, P., Manikutty, S. (2003). Shedding of unproductive resources in family firms: role of family firm structure and community culture. Best unpublished Paper Award Winner at Annual Conference of Toronto. <https://www.wlu.ca/documents/484/ffi03.pdf>.
- Wang, Y., Zhou, H. (2012). Are Family Firms Better Performers During the Financial Crisis? Available at SSRN. <http://ssrn.com/abstract=2201863>.
- Westhead, P., Cowling, M., Howorth, C. (2001). The development of family companies: management and ownership issues. *Family Business Review*, n°4, vol. 14, pp. 369-385.

Entretien avec

GILBERT ACHCAR

Impasse rentière du Monde arabe

Propos recueillis par
Nabil El Mabrouki
Enseignant-chercheur, Cesem-HEM



DR

Gilbert Achcar

Professeur d'économie de développement et de relations internationales, Université de Londres

Selon Gilbert Achcar, la forme dominante de la rente étatique dans la région arabe est la rente minière. S'y ajoutent des rentes géographiques comme les droits de passage ou les rentes capitalistes des placements financiers et de portefeuille effectués à l'étranger. S'y ajoutent les financements extérieurs que reçoivent des États pour une fonction militaire ou des considérations sécuritaires. Toutes les économies de la région ne sont pas des économies rentières, mais tous les États de la région sont pratiquement des États rentiers. Il faut plutôt espérer qu'il puisse y avoir à moyen terme un changement démocratique positif dans l'ordre sociopolitique régional. À défaut de cela, l'alternative la plus réaliste et la plus plausible est tout à fait désastreuse.

Q ue pensez-vous de la situation économique et sociale actuelle des pays arabes ?

Il devrait être évident pour tout le monde que c'est une situation extrêmement préoccupante, tout autant que la situation politique. L'explosion de 2011 témoignait déjà d'une situation économique très grave, caractérisée par des chiffres de

croissance très faibles, et un chômage, notamment un chômage des jeunes, très élevé. Ces deux aspects sont les indices les plus saillants du problème socio-économique de la région arabe et ils n'ont fait que s'aggraver avec la crise politique de 2011.

Avant l'explosion déjà, l'investissement privé dans la région était très en-dessous de ce qu'il faudrait pour un développement soutenu. Depuis 2011, les politiques économiques n'ont pas véritablement changé dans la plupart des pays sinon pour aller encore plus loin dans la même direction, qui continue à miser sur le rôle primordial du secteur privé dans un contexte où celui-ci est encore moins incliné à investir qu'auparavant.

À votre avis, pourquoi l'investissement a-t-il été toujours faible dans la région ?

La région est perçue comme un ensemble géopolitique interdépendant. La situation sécuritaire, l'instabilité politique, etc., tous ces facteurs sont dissuasifs pour l'investissement privé.

L'investissement privé local, national, a stagné depuis des décennies en raison d'un cadre sociopolitique très défaillant (règne de l'arbitraire, absence d'un véritable État de droit, népotisme à grande échelle avec des États patrimoniaux où des familles régnantes « possèdent » l'État au sens propre du terme). Tout cela n'est pas pour inciter à l'investissement privé.

Les conditions politiques, économiques, légales, nécessaires pour l'éclosion d'un capitalisme industriel de type européen n'existent pas et n'ont jamais existé dans la région arabe

En sociologie économique, en histoire économique, avec Max Weber notamment, on a traditionnellement identifié un certain nombre de conditions politiques, économiques, légales, comme étant les conditions nécessaires pour l'éclosion d'un capitalisme industriel de type européen. Ces conditions n'existent pas et n'ont jamais existé dans la région.

Quand à tout cela s'ajoute la déstabilisation profonde actuellement en cours, tout le monde est affecté. Même les pays qui n'ont pas connu de soulèvements majeurs, et ceux qui jusqu'à maintenant n'ont pas eu à faire face à des foyers de terrorisme importants, sont affectés par le grippage général de la machine économique régionale.

Pourquoi les pays de la région, les plus riches parmi eux, n'investissent-ils pas dans la région ?

Les États les plus riches ont en effet les moyens de pomper du capital dans la région, mais jusqu'ici ils ne l'ont fait qu'à très faible dose.

Historiquement, les monarchies pétrolières comme le Qatar, les Émirats arabes unis, le Koweït, sont des États éminemment artificiels dont la grande majorité des habitants ne sont pas des nationaux. Au Qatar ou aux Émirats, 80% des habitants sont des étrangers au regard de la loi. C'est complètement aberrant. Ce sont des mini-États artificiellement créés en fonction des ressources pétrolières. Ces ressources, de par leur nature même, ont suscité les convoitises tout à fait naturelles des États beaucoup plus peuplés qui les entourent. Les mini-États artificiels ont alors besoin de se placer sous la protection militaire de leurs parrains occidentaux et en retour ils renvoient en Occident les dollars du pétrole et du gaz. Bien entendu, ils exportent leurs hydrocarbures au monde entier : l'Arabie saoudite, pour ne prendre que cet exemple, a la Chine pour principal client. Mais les dollars reviennent toujours en Occident. On a même des estimations



Les capitaux amassés à partir de l'exportation des hydrocarbures ne profitent que très peu à la région MENA.

chiffrées : par exemple, sur la période 2002-2006, une institution américaine a estimé que les pays du Conseil de coopération du Golfe ont exporté 530 milliards de dollars, dont 300 milliards sont allés aux États-Unis, 100 milliards en Europe, et puis 60 milliards seulement pour l'ensemble des pays arabes.

Cela nous donne une échelle de grandeur. Les capitaux pétroliers s'orientent beaucoup plus massivement vers l'Occident que vers le monde arabe. Ce qui va vers le monde arabe, est une petite partie, à peine le cinquième, de ce qui va aux seuls États-Unis, sans parler de l'Europe. Ces capitaux sont placés en bonne partie en bons du trésor américain, contribuant ainsi au financement du budget fédéral américain, ainsi qu'en investissements de portefeuille de nature rentière dans différents secteurs, en placements immobiliers alimentant la spéculation foncière, et enfin en dépôts dans les banques, outre la consommation ostentatoire et extravagante qui caractérise ces pays-là, avec un argent facilement gagné et très facilement dépensé.

Nous avons ici affaire à un immense manque à gagner pour l'économie régionale arabe. Le pétrole des Arabes aux Arabes, « نَفْطُ الْعَرَبِ لِلْعَرَبِ », slogan de l'époque nassérienne, trouvait un écho très fort dans l'opinion publique du monde arabe, qui considère que ces ressources devraient appartenir à l'ensemble de la région.

Le fait que les ressources en hydrocarbures soient exploitées par des familles régnantes est déjà difficile à tolérer par les opinions publiques, mais ce qui est encore plus intolérable, c'est que les capitaux amassés à partir de l'exportation de ces ressources ne profitent que très secondairement à la région.

Je crois que cela témoigne d'ailleurs d'une absence de vision politique, et d'une très forte myopie de la part de ces monarchies pétrolières quant à l'avenir de la région. On a plutôt l'impression que ces familles régnantes agissent dans l'esprit d'un enrichissement rapide, et placent des capitaux à l'étranger en préparation d'une éventuelle évacuation de la région, comme l'a fait la famille régnante koweïtienne lors de l'invasion de l'émirat par l'Irak en 1990.

Suite aux soulèvements dans un certain nombre de pays arabes, nous n'avons vu pratiquement aucune force politique bâtir sa rhétorique sur un programme de développement économique. Pourquoi à votre avis ?

Vous avez tout à fait raison de le souligner. Il y a effectivement un décalage important entre la nature profonde, socioéconomique, de la crise qui a provoqué l'explosion de ce qu'on a appelé « le Printemps arabe » et le comportement et les programmes des

diverses forces politiques. Les politiques économiques des anciens régimes n'ont pas été remises en cause, alors qu'il devrait être évident que ce sont ces politiques économiques qui sont à l'origine de la faillite – une faillite qui s'est traduite par le double constat par lequel nous avons commencé cet entretien : les faibles taux de croissance économique et les taux très élevés de chômage. Les institutions financières internationales n'ont retenu comme leçon de l'explosion que la nécessité d'appliquer encore plus radicalement les mêmes politiques économiques. C'est quand même extraordinaire de voir le Fonds monétaire international (FMI), même dans des pays comme l'Égypte ou la Tunisie, exiger un surcroît de réformes allant dans la même direction qu'avant 2011. À mon sens, c'est une aberration absolue. Dans une logique de doctrine néolibérale, les réformes exigées par les institutions financières internationales continuent à miser sur le secteur privé comme moteur principal de l'économie, même dans ce contexte d'explosion politique et de déstabilisation de l'ensemble de la région. Elles plaident pour encore plus de refoulement du rôle de l'État dans l'économie, et de mesures d'incitation au secteur privé. C'est une absurdité, et cela ne marchera pas. Nous avons ici affaire à un dogmatisme des institutions financières internationales qui est inédit dans l'histoire du capitalisme, et qu'on retrouve aussi au niveau des gouvernements. L'Europe par exemple, alors même qu'elle s'enfonce dans la crise, continue à pratiquer les mêmes politiques. C'est donc un phénomène global. Or, le capitalisme est un mode de production censé être caractérisé par une grande dose de pragmatisme, de flexibilité et d'adaptabilité. On constate que ce n'est plus le cas.

D'autre part, les oppositions qui ont été en mesure de gagner les premières élections dans la foulée du « Printemps arabe », notamment les Frères musulmans, n'avaient rien d'original à proposer sur le plan de la politique économique. Elles prônent la continuation de la même politique économique, celle qui a été pratiquée par l'ancien régime

jusqu'en 2011. Ces oppositions ne prétendaient d'ailleurs pas se distinguer en matière de politique économique, mais uniquement en matière de moralité et de religion. Le troisième pôle, qui est malheureusement le plus faible sur le terrain – celui dont on aurait pu s'attendre à ce qu'il formule des politiques progressistes, c'est-à-dire la mouvance libérale et de gauche, ainsi que le mouvement ouvrier – n'a pas non plus mis l'accent sur la question sociale économique et n'a pas mis en avant des programmes de cette nature. Comme vous l'avez constaté à juste titre, il y a une très forte indigence sur ce terrain-là, et cela contribue à expliquer la faiblesse de ce troisième pôle. D'ailleurs sa faiblesse fait que la crise semble être sans issue, et au lieu de débouchés positifs à la crise régionale, le risque est très fort que l'on s'enfonce de plus en plus dans cette dégénérescence, dans cette descente aux enfers, dont on voit aujourd'hui un développement très inquiétant, notamment en Syrie, en Iraq, en Libye et au Yémen.

Comme vous le savez, la rente est l'objet de recherche de ce dossier. Quelle définition donnez-vous à la rente ? Quelles sont les différentes formes qu'emprunte l'économie de rente dans les pays arabes ?

Au sens le plus général, la rente désigne un revenu régulier qui n'est pas généré par le travail effectué ou commandé par le bénéficiaire. La rente relève en général d'un monopole sur des ressources terriennes, telles que le sol et le sous-sol et la localisation géostratégique. La forme dominante de la rente étatique dans la région arabe est la rente minière – pétrole, gaz et minéraux – qui est une variante de la rente foncière. S'y ajoutent des rentes géographiques comme les droits de passage ou péages (canal de Suez, pipelines, etc.), les rentes capitalistes dérivées des placements financiers et immobiliers et des investissements de portefeuille effectués à l'étranger. S'y ajoutent enfin les rentes stratégiques, c'est-à-dire les

financements extérieurs que reçoivent les États pour une fonction militaire ou des considérations sécuritaires.

Comment l'économie de rente influence-t-elle le développement économique et démocratique des pays arabes ?

Nous avons dans cette partie du monde la plus grande concentration d'États rentiers de la planète. Je fais une distinction entre économie rentière et État rentier : un État rentier est un État dont une partie importante du revenu est de nature rentière ; de même pour une économie rentière. Or, on peut avoir des États rentiers dans une économie qui ne l'est que secondairement. Autrement dit, la proportion de la rente par rapport au revenu étatique, vu que c'est l'État qui absorbe la rente, peut être beaucoup plus importante que la proportion de la rente par rapport à l'économie du pays dans son ensemble. Toutes les économies de la région ne sont pas des économies rentières, loin de là, mais tous les États de la région sont pratiquement des États rentiers. Le fait caractéristique, c'est l'État rentier.

Les États rentiers sont des États qui ont les moyens de s'affranchir de la société civile, y compris de la société civile dans sa conception économique, du marché, de la rationalité économique ordinaire. Ces États rentiers sont en grande partie des États patrimoniaux, des États qui sont la propriété privée de familles et de groupes dirigeants ou néo-patrimoniaux. Ceux qui ne sont pas patrimoniaux sont néo-patrimoniaux, c'est-à-dire qu'ils se distinguent par une certaine autonomie de l'institution étatique par rapport au personnel dirigeant, mais avec un degré élevé de népotisme. Ces deux aspects combinés – la rente et le patrimonialisme – constituent une caractéristique principale de la région avec une concentration exceptionnelle à l'échelle mondiale de tels États.

Quand l'État obtient une partie importante de son revenu sous forme de rente, sans qu'il dépende de l'activité

productive du secteur public, ni de celle du capitalisme privé, il est faiblement motivé pour jouer le rôle de moteur d'industrialisation et de développement économique, et cela aboutit à créer les conditions sociopolitiques que nous avons évoquées. Dans ce contexte, les capitaux privés vont chercher majoritairement le profit rapide. Ils vont s'orienter plutôt vers des investissements légers en ce qui concerne l'industrie, en visant un amortissement rapide de la mise initiale et la réalisation de profits à court terme, ou s'orienter massivement vers la spéculation. Ce qui explique que dans la région, contrairement à la norme des pays industrialisés, en voie d'industrialisation ou semi-industrialisés, on a un secteur de la construction, un secteur du bâtiment, qui emploie beaucoup plus de gens que le secteur industriel. Cette anomalie est due à l'importance de la spéculation foncière dans la région. Toutes ces constructions visent à réaliser des profits rapides. Tout cela est bien évidemment perdu pour l'économie productive dans la région. Les conséquences économiques sont considérables : chômage record, taux de croissance très bas, etc.

Les modèles de succès économique de l'Asie de l'Est ont vu leur développement économique en grande partie déterminé par l'investissement public

Avec la concentration d'États rentiers et patrimoniaux, on a également la plus grande concentration d'États despotiques dans la région arabe. C'est l'ensemble géopolitique le moins démocratique, celui où la souveraineté démocratique des populations est absente, quasiment partout. Il n'y a pas un seul État réellement fondé sur la souveraineté du peuple. Les libertés sont réduites,

lorsqu'elles ne sont pas inexistantes. Cet ensemble de conditions est inséparable de la rente pétrolière, de cette richesse pétrolière qui caractérise la région et qui est la source de sa stagnation politique. C'est ce que j'appelle « la malédiction du pétrole ». Les hydrocarbures ont été jusqu'à maintenant une malédiction pour les populations de la région. Bien entendu, ces ressources pourraient en soi être extrêmement bénéfiques. On peut voir comment un pays comme la Norvège, qui est l'exemple le plus couramment cité, tire avantage de ses ressources pétrolières. Il s'agit là d'un système sociopolitique tout à fait différent de ce qui se trouve dans le monde arabe.

Plusieurs études ont montré que l'effet négatif des ressources naturelles sur la croissance économique est particulièrement fort dans les pays où les institutions sont faibles. Qu'en est-il pour les autres pays (le Maroc notamment) ?

Je ne crois pas que l'on puisse qualifier toutes les institutions étatiques régionales de faibles. Le Maroc, en particulier, est un pays avec un État fort. Je crois qu'il faut d'abord distinguer entre institutions démocratiques et non-démocratiques. C'est dans le cadre des institutions démocratiques que l'on peut alors faire la distinction entre fortes et faibles. Lorsque les institutions étatiques sont fondamentalement despotiques, tout dépend du degré de motivation du groupe dirigeant par rapport au développement du pays, que celui-ci soit riche ou pauvre.

Quel modèle de développement alternatif pourrait sortir le monde arabe de la crise ?

Si l'on part de la constatation factuelle que les programmes d'inspiration néolibérale, qui sont appliqués depuis trente ou quarante ans et sont axés sur le rôle central de l'investissement privé dans le développement, ont failli, et bien je crois que la conclusion qui s'impose, c'est qu'il faut radicalement changer de cap.

Les modèles de succès économique de l'Asie de l'Est – et je ne parle pas seulement de la Chine, même si la Chine est le pays qui bat les records de croissance – ont vu leur développement économique en grande partie déterminé par l'investissement public. Des pays comme la Corée du sud, Taiwan, etc., sont des pays qui ont connu une longue phase d'intervention énergique de l'État dans le développement économique.

Même si l'objectif était celui d'une économie où le capitalisme privé serait très dynamique. Il faudrait d'abord créer les conditions générales de cela, le monde arabe aurait besoin d'une phase transitoire de développement mené par l'État.

C'est ce qu'on appelle le « développementalisme ». L'État doit mettre en place les bases d'un développement économique industriel véritable. Il doit le faire dans des conditions qui ne sont pas celles du despotisme de la phase des économies étatiques arabes des années 1960, mais celles d'une participation réelle des sociétés dans la détermination des politiques publiques. C'est un changement démocratique de fond qui s'impose.

Ceci dit, même en l'absence de ce changement démocratique, si l'État, sans changer sa nature autoritaire, se lançait dans des programmes d'investissement économique à grande échelle pour créer des emplois, créer la base économique d'un décollage véritable de cette région, et si les capitaux issus du pétrole et du gaz étaient réorientés massivement vers des investissements de ce type, on pourrait sortir du blocage économique et social et engager la région sur la voie d'un véritable développement. Sauf que ce sont là beaucoup de « si » qui relèvent du miracle et de la transmutation. Il faut donc plutôt espérer qu'il puisse y avoir à moyen terme un changement démocratique positif dans l'ordre sociopolitique régional. À défaut de cela, l'alternative la plus réaliste et la plus plausible est tout à fait désastreuse ■

PARADIGME DE L'ÉTAT RENTIER DANS LA RÉGION MENA⁽¹⁾

Le concept de rente élaboré et mis en œuvre pour les pays de la région MENA allie une définition sommaire de la rente, comme revenu extérieur, à la théorie de l'État néo-patrimonial. Si la science politique emprunte largement à l'économie la notion de rente à travers la théorie de l'État rentier, l'économie elle-même n'y a recours que de manière modérée. Une remise en cause de cette théorie s'impose.

Par Fatiha Talahite
Chercheur CNRS, GTM-CRESPPA/Université Paris 8 et Paris 10

L'application du concept de rente aux économies de la région MENA est étroitement liée à la théorie de l'État rentier, élaborée dans les années 1960 par des économistes² et dont se sont emparés des sociologues et des politistes pour donner un fondement économique à leurs constructions sur l'État dans la région³.

Pensée à l'origine pour caractériser l'État dans les pays exportateurs d'hydrocarbures, cette théorie a été étendue à l'ensemble des pays de la région⁴ et même au-delà. Ce dispositif, qui articule une théorie de la rente extérieure à une théorie de l'État, a connu un succès foudroyant, et rares sont aujourd'hui les productions en sciences humaines et sociales sur la région qui ne l'utilisent pas. Son application, élargie à l'économie et à la société,



La théorie de la rente a été étendue à l'ensemble des pays de la région et même au-delà.

tant au plan macro que micro (on parle d'économie, de société, de population, de pays, d'entreprise, de comportements, d'entrepreneurs rentiers...) en a fait une clé explicative de la totalité des phénomènes économiques, sociaux, politiques dans les pays de la région MENA (Talahite, 2012).

Un concept relativement commode

Le dispositif s'appuie sur une notion rudimentaire de la rente, inspirée de la rente ricardienne, transposée ici dans l'espace international. Mais contrairement à la rente de la terre de David Ricardo, qui est prélevée sur le produit national, la rente des hydrocarbures est prélevée sur la valeur produite à l'échelle internationale. C'est un revenu extérieur pour l'État rentier⁵, ce qui en fait un État « d'allocation », opposé à l'État « de production », lequel tire ses revenus du surplus produit à l'intérieur du pays, à travers l'impôt. Alors que l'État « producteur » cherche à maximiser l'assiette fiscale par la croissance économique, l'État rentier, lui, peut perdurer sans développer le secteur productif (Beblawi, 1987). Disposant d'un revenu extérieur, il peut ne pas prélever d'impôts sur l'économie, ce qui a deux conséquences principales : d'une part, n'ayant pas besoin d'élargir l'assiette de l'impôt, il ne recherchera pas la croissance économique. Il lui suffira, pour garantir ses revenus, d'assurer l'activité du secteur extractif qui procure la rente extérieure. D'autre part, ne dépendant pas de l'impôt, il n'aura pas de compte à rendre à la population (*accountability*). On parle d'autonomie politique de l'État rentier, découlant de son autonomie fiscale. Enfin, la disponibilité de la rente lui permet de pratiquer une politique de distribution qui a pour effet de désamorcer toute revendication démocratique. Ce volet de la théorie de l'État rentier la raccorde aux analyses en termes de clientélisme et à la théorie segmentaire. On a ainsi une théorie qui explique à la fois l'absence de développement et l'absence de démocratie dans ces pays.

Un succès basé sur la simplicité du dispositif

Considérée comme « l'une des contributions majeures des études de la région du Moyen-Orient à la science politique » (Anderson, 1987), cette théorie s'est répandue surtout à partir du contrechoc pétrolier de 1985, lorsque la chute brutale des cours du pétrole a mis à nu les multiples dysfonctionnements observés dans ces économies, auparavant masqués précisément par la manne pétrolière (Talahite, 2006). Ce succès s'appuie largement sur la simplicité du dispositif, qui allie une définition sommaire de la rente, comme revenu extérieur, à la théorie de l'État néopatrimonial (Eisenstadt, 1973). Il s'explique aussi par le fait que cette théorie correspondait à un besoin, dans un contexte où les grilles d'analyse en vigueur pour étudier tant l'économie que l'État au MENA faisaient de moins en moins sens. On peut dire que le paradigme de l'État développeur, en porte-à-faux par rapport à la réalité des pays du MENA, et surtout des échecs répétés des projets de développement, a ainsi été remplacé par celui de l'État rentier. Avec cette théorie, on avait une cause unique expliquant cette situation. On avait un « coupable », la rente.

Cette théorie a pris l'exact contrepied du discours sur le développement, qui prônait la construction d'un système productif, d'une économie moderne sur la base des revenus des hydrocarbures, mettant en évidence le fait que celui-ci était devenu une coquille creuse : ce que l'on croyait être une production n'était que consommation, ce que l'on prenait pour un État moderne ne faisait que reproduire les vieux réflexes néopatrimoniaux ; autrement dit, l'on était dans l'univers du factice. Cette théorie s'attaquait au discours productiviste des régimes socialistes qui exaltait la production matérielle sur le mode soviétique, en montrant qu'en fait de production, il s'agissait en réalité d'une rente. Elle battait aussi en brèche les théories de la dépendance, du moins pour ce qui est des pays du MENA, en affirmant qu'en fait d'exploitation du

Sud par le Nord, de la périphérie par le centre, c'était le contraire qui se passait, c'étaient ces pays qui vivaient sur le dos des autres, car ils ne produisaient rien et prélevaient une rente sur la valeur produite à l'échelle internationale. Elle amenait à focaliser l'attention sur les causes internes aux pays, au détriment des théories qui expliquaient le sous-développement par la division internationale du travail, l'échange inégal, les rapports de domination à l'échelle internationale. C'est pourquoi elle a connu un tel succès parmi les experts internationaux.

Si ce paradigme de la rente a été fécond, c'est qu'il a permis de sortir de celui l'État développeur et de toutes les illusions qu'il véhiculait. En libérant la pensée de ce carcan, il offrait un cadre nouveau pour décrire la réalité empirique et les problèmes vécus par ces pays. Il a ainsi servi à toute une génération de chercheurs en sciences humaines et sociales à sortir de la langue de bois qui s'était constituée autour du thème du développement, pour pouvoir décrire les dysfonctionnements de l'économie et de l'État qu'ils observaient.

Une théorie pauvre et réductrice

Cependant, cela n'a pas été plus loin. La théorie de l'État rentier n'a produit ni théorie de la rente des hydrocarbures ni théorie de l'État au MENA⁶, elle n'a pas fourni le cadre analytique qui aurait permis d'aller au-delà de la description et du constat. Sur ces deux versants, elle est restée pauvre et réductrice, ramenant la rente à une notion passe-partout au contenu imprécis (Talahite, 2012). Chez les économistes, elle est utilisée aussi bien dans un cadre théorique néoclassique ou néo-institutionnaliste que par des hétérodoxes, comme les régulationnistes, avec la notion de *régime rentier*.

Il est étonnant que cette théorie, qui prête pourtant largement le flanc, ait finalement peu fait l'objet de critiques approfondies. C'est peut-être précisément parce que, trop générale, trop diffuse

et trop floue, elle n'offre finalement pas de prise. Nous avons montré (Talahite, 2006) les faiblesses de la notion de rente sur laquelle elle s'appuie, du fait notamment de la transposition dans l'espace international d'un concept forgé par Ricardo pour le strict espace national de la valeur (qu'il distinguait de la richesse) unifié par les hypothèses du marché concurrentiel (libre circulation des capitaux et de la main-d'œuvre), dans le cadre d'une théorie de la répartition du surplus à l'échelle de la nation⁷.

Alors que l'Etat « producteur » cherche à maximiser l'assiette fiscale par la croissance économique, l'Etat rentier, lui, peut perdurer sans développer le secteur productif

Dans la théorie de l'État rentier, il y a l'idée ricardienne que la rente est liée à la propriété. En effet, c'est en tant que propriétaire de la ressource que l'État perçoit une rente de l'extérieur. La rente de monopole n'y est prise en considération que dans la mesure où celle-ci résulte de l'action des États propriétaires, constitués au sein de l'OPEP⁸. Élaborée d'abord pour le cas de l'Iran⁹, cette théorie peut être vue comme une réaction à la nationalisation des hydrocarbures en 1950 par le premier ministre Mohamed Mossadegh¹⁰, puis en Algérie en 1971, suivie d'une vague de mesures de nationalisation ou de prise de contrôle en Irak, en Libye puis dans les pays du Golfe¹¹. Il découle de cette construction que pour mettre fin à la rente, il faut dénationaliser le pétrole, ou du moins mettre la compagnie nationale en situation de stricte concurrence avec les autres.

Ainsi, la théorie du rentierisme a surtout retenu de Ricardo son hostilité aux rentiers, qu'il considérait comme des parasites car ils prélevaient une

partie de la valeur produite à l'échelle de la nation, sans y avoir contribué et, surtout, faisaient obstacle à l'unification de l'espace de la valeur autour du capital et du travail, soit à l'extension de la production capitaliste. Et c'est bien l'enjeu de la théorie de l'État rentier, lorsqu'elle transpose cette vision sur les États pétroliers du MENA. Dans cette optique, les compagnies pétrolières, étrangères ou nationales, à condition qu'elles fonctionnent dans un cadre strictement concurrentiel, ne sont pas considérées comme rentières.

La disponibilité de la rente lui permet de pratiquer une politique de distribution qui a pour effet de désamorcer toute revendication démocratique

Si la rente des hydrocarbures n'est pas une rente ricardienne, il faudrait parler de rentes au pluriel. Dans la théorie de l'état rentier, il y a potentiellement au moins deux théories de la rente : l'une pour les rentes générées dans l'espace international par la vente des hydrocarbures ; l'autre pour les rentes générées par la distribution du revenu des hydrocarbures dans l'espace national. Ces rentes sont différentes et renvoient à plusieurs théories de la rente. Cette distinction fait écho à celle opérée par Matsunaga (2000) entre « État rentier » et « État distributeur » : le premier est défini comme un « État qui tire une part substantielle de ses recettes de l'étranger, et ce, sous forme de rente », le second comme un « État dont la dépense représente une très large part du revenu national ». « S'ils ne s'excluent pas l'un l'autre, leur logique est différente ».

En fait, le concept de rente, qui est peut-être l'un des plus complexes et des plus

débatteurs que la science économique ait produit, a une pluralité de significations et de définitions. S'il a été utile pour faire avancer les débats sur la valeur tant dans le champ de la théorie de la valeur-travail (classique et marxiste) que dans celui de la théorie de l'échange (marginaliste et néoclassique)¹², il n'a pas été possible de construire une théorie économique unifiée de la rente. Dès lors, la référence à la rente au singulier dans la théorie de l'État rentier, et son utilisation pour désigner globalement le revenu extérieur des hydrocarbures et sa distribution à l'intérieur, sous différentes formes, entretient la confusion.

D'ailleurs si la science politique emprunte largement à l'économie la notion de rente à travers la théorie de l'État rentier, l'économie elle-même n'y a recours que de manière modérée pour étudier les effets d'une abondance de ressources sur l'économie nationale, privilégiant généralement d'autres approches dans lesquelles ce concept n'est pas central, comme la théorie du *Dutch Disease*.

Au-delà de l'État rentier, vers un nouveau paradigme ?

En donnant un fondement économique à la théorie du néopatrimonialisme, qui fait de l'État au MENA l'exact opposé de l'idéal-type de l'État moderne webérien, la théorie de l'État rentier a ainsi contribué à ressusciter la vieille vision occidentale qui va de Montesquieu (le despotisme asiatique) à Witfogel (le despotisme oriental), en passant par Marx (le mode de production asiatique) et Weber (le sultanisme). À travers la diffusion et la vulgarisation de cette théorie, notamment parmi les économistes, sont véhiculés des clichés orientalistes intériorisés par les élites technocratiques du MENA sous couvert d'un discours d'économie politique neutre et scientifique (Talahite, 2006).

Cette théorie accrédite l'idée d'une inutilité, voire du caractère néfaste de l'État au MENA. Poussée à l'extrême et étendue aux économies, aux sociétés, aux populations, en d'autres termes, à

l'ensemble des pays, les conséquences de sa vulgarisation font froid dans le dos, au regard de ce qui se produit aujourd'hui dans la région : la destruction des États et, à la suite, des sociétés et des pays par le fait d'interventions étrangères directes ou d'ingérences indirectes, mais aussi de l'action des élites de ces pays nourries à la théorie du rentierisme. Serait-on en train d'assister à une cynique application de la théorie de l'État rentier, de la même manière que l'hostilité à la classe des propriétaires fonciers a pu déboucher, dans des pays du socialisme réel, sur des politiques d'extermination de la paysannerie ?

Il est donc urgent de s'interroger sur les soubassements de ce schéma théorique, en montrant l'enfermement dans lequel il place la réflexion intellectuelle sur ces pays et l'urgence d'en sortir en allant vers une autre vision de l'histoire, de l'État, des institutions, bref, un nouveau paradigme ■

NOTES

1. Middle East and North Africa.
2. Mabro, 1969 et Mahdavi, 1970 (cités par Matsunaga, 2000).
3. Ils s'en sont servis, écrit Matsunaga (2000), « pour expliquer des phénomènes comme la persistance de la "domination patrimoniale" (Luciani, 1987), "l'autonomie de l'État et sa vulnérabilité" (Skocpo, 1982, 1985), l'émergence d'une dynamique politique « fondée sur le culturel et l'idéologie » (Delacroix, 1980 ; Shambayati, 1994) ».
4. En élargissant la rente à l'aide extérieure, aux revenus des travailleurs émigrés, etc. Ainsi, pour Beblawi (1990), tous les pays arabes sont rentiers, les non-pétroliers étant définis comme semi-rentiers.
5. Voir Luciani 1987, 1988, 1994, 1995 ; Anderson, 1987 ; Najmabadi 1987, 1993 ; Crystal, 1994, 1995 (cités par Matsunaga, 2000).
6. « En se focalisant sur les rentes extérieures et la dissociation des États d'allocation et de production qui en découle, le concept d'État rentier ne peut avoir un caractère historique. (...) [il] n'apporte pas de réponses satisfaisantes sur la nature de l'État et n'offre pas d'analyse historiquement fondée des relations entre État et société, hormis la prétendue capacité de l'État à coopter des groupes stratégiques » (Wils et Délérès, 2000).
7. Mais il n'y a pas que la transposition de ce concept dans l'espace international qui pose problème, d'autres raisons font que la théorie ricardienne de la rente de la terre ne peut s'appliquer aux hydrocarbures (Talahite, 2006).

8. Sa création en 1960 à Bagdad, à l'initiative du Shah d'Iran et du Venezuela, visait à pallier la baisse du prix du baril. À l'origine composée de l'Arabie saoudite, l'Iran, l'Irak, le Koweït et le Venezuela, elle est rejointe par le Qatar (1961), l'Indonésie (1962, se retire en 2008), la Libye (1962), Abou Dhabi (1967) – qui formera avec six de ses voisins les Émirats arabes unis en 1971 –, l'Algérie (1969), le Nigeria (1971), l'Équateur (1973, se retire en 1992, revient en 2007), le Gabon (1975, se retire en 1996), l'Angola (2007).
9. Plus ancien et alors principal producteur de pétrole au Moyen-Orient.
10. Auparavant, le gouvernement ne percevait que des redevances de l'Anglo-Iranian Oil Company devenue propriété de l'Amirauté britannique. Porté au pouvoir par un mouvement populaire, Mossadegh nationalise l'AIOC en 1950. Après sa destitution en 1953 par le Shah, un consortium international composé principalement de compagnies britanniques et américaines et secondairement françaises et hollandaises, est créé en 1954 pour gérer la production pétrolière de l'Iran.
11. En 1973, le gouvernement saoudien acquiert 25% de l'Arabian American Oil Company (Aramco), passe à 60% en 1974 et au plein contrôle en 1980. En 1988, elle devient la Saudi Arabian Oil Company.
12. Chez les marginalistes et les néoclassiques, qui s'appuient sur une autre conception de la valeur, les rentes peuvent avoir différentes causes et interprétations et ne sont pas toujours considérées comme économiquement néfaste.

BIBLIOGRAPHIE

- Anderson, Lisa (1987). The State in the Middle East and North Africa. *Comparative Politics*, vol. 20, n° 1 (octobre).
- *Comparative Politics*, vol. 20, n° 1 (octobre).
- Beblawi, H. and Luciani, G. (Eds.). *The Rentier State*, London-New York-Sidney: Croom-Helm.
- Beblawi, Hazem (1990). The Rentier State in the Arab World. In G. Luciani (ed.), *The Arab State*. Los Angeles: University of California Press, Berkeley, p. 84-98.
- Eisenstadt, Shmuel (1973). *Traditional Patrimonialism and Modern Neopatrimonialism*. Sage Publications Ltd.
- Matsunaga, Yasuyuki (2000). L'État rentier est-il réfractaire à la démocratie ? *Critique internationale*, vol. 8, n° 8, 46-58.
- Talahite, Fatiha (2012). La rente et l'État rentier recouvrent-ils toute la réalité de l'Algérie d'aujourd'hui ? *Revue Tiers-Monde*, n° 210 (avril/juin).
- Talahite, Fatiha (2006). Le concept de rente, pertinence et dérives. *Problèmes économiques*, n° 2.908 : Que faire de la rente des pétrodollars ? (21 juin), 2-10.
- Wils, Oliver et Sylvie Délérès (2000). Les relations États/sociétés dans les pays rentiers ou postrentiers. *Revue Tiers Monde*, Vol. 41, no. 163, Formes et mutation des économies rentières au Moyen-Orient, Égypte, Émirats arabes unis, Jordanie, Palestine, Yémen, Juillet-septembre, 547-572.

RENTES, DROIT ET CORRUPTION

La rente foncière constituait la source principale de richesse dans l'économie agraire. Avec l'industrialisation, puis la mondialisation, la propriété intellectuelle, la privatisation, les grandes concentrations, les ententes et l'optimisation fiscale aménagent de nouvelles rentes artificielles. Le droit demeure le pivot de la relation entre la rente et la corruption. Il est utilisé pour légitimer la première et combattre la seconde.

Par Rachid Filali Meknassi
Professeur à la Faculté de droit, Rabat Agdal
Membre de Transparency Maroc

Au sens juridique étroit, la « rente » est un versement périodique que le « débirentier » verse pendant une période généralement longue à un créancier qualifié de « crédirentier ». Lorsqu'elle est due à vie, elle est dite « viagère ». La prestation se constitue à titre gratuit ou onéreux. Elle peut se transformer en capital, en obligation compensatoire ou s'éteindre par remboursement anticipé. Le législateur a donné aussi cette qualification à certaines obligations à long terme comme les titres d'État et les pensions. La diversité de la pratique contractuelle et la profusion des lois ont fini par diluer le sens premier dans une polysémie dont les éléments communs réfèrent au droit unilatéral à un revenu durable que procure l'existence d'un droit ou d'un titre à son titulaire passif.



Le Droit demeure le pivot de la relation entre la rente et la corruption.

La garantie d'un revenu sécurisé à long terme anime naturellement les investisseurs dans une économie de plus en plus financiarisée. L'acquisition de positions sur le marché qui procurent de tels avantages constitue même dans la doctrine et l'enseignement du management une branche autonome de la théorie des choix publics sous la dénomination franche de « recherche de rente ». Loin de la définition économique classique qui rattache la rente à la rareté d'un bien et à l'inélasticité de l'offre correspondante, la recherche de la rente désigne dans le cadre de cette approche les activités directement improductives de recherche de profit que déploient les agents économiques pour obtenir durablement une position avantageuse dans un marché donné. Son champ recouvre les méthodes et les moyens par lesquels les opérateurs économiques et financiers agissent pour modifier l'environnement institutionnel et économique dans le but de créer et d'accaparer un flux protégé. La rente artificielle ainsi créée peut être constituée par un monopole de fait, un droit exclusif, une tarification ou une fiscalité favorable, ou toute autre mesure qui procure une position à laquelle n'accède pas la concurrence. Son apparition résulte de l'influence exercée sur les décideurs publics pour obtenir d'eux l'aménagement favorable du contexte économique, institutionnel et juridique. Les procédés courants sont constitués notamment par le lobbying, la diplomatie économique et la présentation d'offres techniques et financières persuasives. Mais, il ne faut pas être spécialement suspicieux pour penser que l'adhésion des acteurs publics à l'offre des agents économiques peut s'obtenir aussi au moyen de pots-de-vin, de trafic d'influence, de clientélisme ou d'autres formes d'action visant à détourner l'exercice du pouvoir politique et administratif en faveur d'intérêts privés. Les scandales récents illustrent l'ampleur de la corruption politique et du blanchissement des profits qui l'accompagne à travers le monde. La rente ainsi visée, pour illégitime ou illégale qu'elle puisse être, présente l'avantage de réunir les attributs qu'on lui trouve dans le langage juridique, de

référer à la rareté et l'inélasticité qui la caractérisent dans la doctrine économique classique et d'accepter l'emploi qu'on lui donne lorsqu'on utilise l'expression d'économie de rente pour désigner celle qui est placée sous le contrôle d'oligarques puissants.

Mais, ainsi comprise, la production de la rente artificielle semble indissociable de la conquête des marchés. Sa régularité juridique se mesure à la légalité des procédés utilisés mais ne lui confère pas forcément sa légitimité. L'éthique des affaires est de plus en plus revendiquée pour renforcer son acceptabilité politique et sociale. Le fait que la lutte contre la corruption ait figuré dans les valeurs de base de la responsabilité sociale des entreprises, bien avant l'apparition d'un droit international de la corruption, souligne l'importance qu'elle a acquise dans la compétition économique internationale.

L'expression « économie de rente », longtemps utilisée pour désigner l'économie bâtie sur une ressource naturelle rare, est de plus en plus utilisée à propos des économies fermées à la concurrence au profit des détenteurs du pouvoir politique

Autant la recherche de la rente artificielle contribue fortement à orienter l'investissement et à le sécuriser, autant son contrôle et sa distribution relèvent de l'essence même de l'action gouvernementale publique et de la structuration politique des sociétés. Dans l'économie agraire, c'est la rente foncière qui constituait la source principale de richesse et le droit s'est attaché à en faciliter la mainmise aux détenteurs du

pouvoir politique : féodaux, rois, princes, ordres, églises, colons, etc. La législation du protectorat en consigne la trace notamment sous les qualifications de biens et de forêts *Makhzen*.

Avec l'industrialisation, le droit dit moderne protège de nouvelles rentes à travers notamment l'organisation du domaine public, la propriété industrielle, le fonds de commerce, les professions réglementées, le régime des prix et autres mesures destinées à réguler l'économie. Dans le contexte de la mondialisation et de la financiarisation de l'économie, la propriété intellectuelle, la privatisation, les grandes concentrations, les ententes et l'optimisation fiscale dans les montages institutionnels aménagent de nouvelles rentes artificielles. L'éthique et le langage accompagnent cette évolution et préparent souvent sa consécration juridique. On peut relever ainsi que l'expression « économie de rente », longtemps utilisée pour désigner l'économie bâtie sur une ressource naturelle rare, est de plus en plus employée à propos des économies fermées à la concurrence au profit des détenteurs du pouvoir politique.

Le verrouillage des montages institutionnels et l'adaptation législative relèvent désormais d'un savoir-faire professionnel

On peut craindre toutefois que cette formule qui est souvent utilisée pour dénoncer la corruption politique qui se développe dans ces situations, se prête à un emploi idéologique pour vanter implicitement l'autorégulation du marché par son ouverture à la concurrence. Il n'est pas rare en effet qu'elle soit utilisée pour dénoncer les obstacles à l'ouverture des marchés et revendiquer la déréglementation pour tarir les sources de la corruption politique. Or, la rente artificielle est loin de se réduire à la rente politique et celle-ci à la corruption.

Moins d'États peuvent ouvrir la voie à la création de la rente par les agents économiques les plus puissants, ce qui entraîne souvent le recul du service public et l'instabilité économique.

Pour autant qu'elles réfèrent à une même pratique d'accaparement d'une partie de la rente artificielle par les détenteurs du pouvoir politique, les expressions de « rente politique » et « d'économie de rente » devraient évoquer bien plus la corrélation entre la corruption et le déficit de contrôle de l'exercice du pouvoir politique que la relation alléguée entre la régulation de l'économie par l'État et la corruption politique. En fait, la corruption endémique et la captation de l'État qu'elle autorise dans les cas extrêmes expriment toujours un déni de démocratie et des entorses à l'État de droit. Le Droit demeure le pivot de la relation entre la rente et la corruption. Il est utilisé pour légitimer la première et combattre la seconde.

Les États dans lesquels l'enrichissement illicite des dirigeants est affiché ostensiblement apportent souvent un grand soin à l'élaboration de législations inspirées des meilleures normes et pratiques internationales de gouvernance. La production de la rente artificielle donne lieu, de plus en plus, au déploiement d'une expertise à la hauteur des enjeux économiques et politiques en cause. Les managers, traders et agences d'affaires spécialisées, comme leurs vis-à-vis politiques qui négocient au nom de la population, ont le même intérêt à occulter les profits excessifs qu'elle autorise et les prélèvements qui les affectent sous forme de rétro-commissions, de pots-de-vin, de fuite de capitaux ou d'intéressements divers. L'incrimination par les États de l'OCDE de la corruption dans les transactions internationales renforce davantage encore cette complicité, dans la mesure où l'impunité qui est souvent assurée dans les pays du sud, risque de faire défaut ailleurs. Le verrouillage des montages institutionnels et l'adaptation législative relèvent désormais d'un savoir-faire professionnel qui se met au service de la sécurité juridique, tandis que l'ingéniosité de commis de

l'État et la servilité de magistrats sont mis à contribution pour dresser des remparts contre l'accès à l'information, la dénonciation publique et la poursuite judiciaire.

Pour distinguer la rente politique de la corruption des autres formes de rente artificielle, la seule voie possible est celle de la transparence et de la reddition des comptes

Il n'en demeure pas moins vrai que les rentes artificielles les plus scandaleuses peuvent résulter aussi du génie créateur des opérateurs économiques, de l'incompétence des négociateurs publics, de leur mauvaise information ou encore de raisons politiques ou économiques légitimes mais inavouables. Pour distinguer valablement la rente politique de la corruption et des autres formes de rente artificielle, la seule voie possible est celle de la transparence et de la reddition des comptes à tous les échelons de la prise de décision publique, mais aussi d'entreprise. Moins les dirigeants disposent de pouvoir discrétionnaire et de la faculté de se soustraire au contrôle, moins ils peuvent octroyer des libéralités et s'enrichir par ricochet au détriment de la population et des actionnaires.

La tolérance que le système politique témoigne à l'égard de la corruption et la banalisation sociale qui l'accompagne participent de son intégration dans le mode de gouvernement. Le droit est un indicateur parmi d'autres de ces rapports. Il peut à la fois couvrir l'existence de rentes, procéder à leur création et les déclarer illicites en prescrivant ou non leur répression. Sa mise en œuvre pratique constitue un autre levier essentiel de domination politique qui permet de conférer au système la souplesse souhaitée, notamment en

gardant les commis de l'État sous la menace permanente de sanctionner leur complicité active ou passive.

Depuis la convention de Mérida¹, le droit international a rompu le tabou de la corruption et instauré pour la combattre une vision partagée à l'échelle mondiale fondée sur les droits humains, les valeurs démocratiques et l'État de droit. Tout en ménageant la souveraineté des pays signataires dans la mise en œuvre du corpus de règles et de directives qu'elle prescrit, la convention a assujéti à ses règles tous les dirigeants et agents publics. Elle a aussi prescrit aux États d'engager des politiques nationales de lutte contre la corruption et de les soumettre à l'évaluation tant des pairs que de la société civile. De plus en plus d'acteurs s'emparent de ce dispositif juridique pour assurer le suivi des politiques publiques et revendiquer leur amélioration.

Le « système national d'intégrité » développé par Transparency International constitue le support d'évaluation et de suivi citoyen le mieux achevé. Il est mis en œuvre actuellement dans plus de 80 pays parmi lesquels le Maroc. Il a pour objet de procéder à travers un processus participatif à l'étude des principaux piliers qui portent le système national d'intégrité dans le pays pour apprécier leur contribution réelle à la lutte contre la corruption. Dans l'exercice rendu public cette année, l'analyse a porté sur 13 facteurs parmi lesquels figurent le parlement, l'exécutif, la justice, l'administration, les médias, les organes de contrôle, etc. Elle est sanctionnée par un scoring destiné à évaluer le progrès et à faciliter la comparaison à l'échelle internationale. Le résultat de ce travail situe presque toutes les échelles de gouvernance au-dessous de la moyenne. Les limites de l'environnement légal, politique institutionnel et judiciaire y sont identifiées clairement et indiquent tout le déficit de démocratie à combler pour réussir la lutte contre la rente en tant que manifestation de la corruption ■

1. Convention des Nations Unies contre la corruption signée à Mérida, au Mexique.

TRANSPARENCE, RENTE ET JUSTICE FISCALE

La rente dote le pouvoir politique de moyens pour renforcer son emprise sur la société, et bâtir des relations d'alliance « objective », avec les catégories ou classes sociales bénéficiaires. Elle peut « se vendre au détail » puisque chaque détenteur d'une fraction de pouvoir, là où il « se situe », peut distribuer les « privilèges » qui relèvent de ses prérogatives et en retirer un avantage.

Par Najib Akesbi
Enseignant-chercheur, IAV, Rabat

Selon la définition communément admise de l'impôt, celui-ci est un prélèvement obligatoire perçu par l'État (ou ses démembrements territoriaux), par voie d'autorité et sans contrepartie directe¹. La rente elle, selon *Larousse*, serait ce revenu « non obtenu par le travail », et selon l'acception généralement retenue dans nos pays, un gain acquis en dehors de la loi du marché ; un privilège accordé par le détenteur d'un pouvoir selon une logique politique plutôt qu'économique. Le tronc commun est l'État, ou l'Autorité politique qui prélève l'impôt et distribue la rente.

L'impôt et la rente : sens et interférences

L'impôt, prélevé « d'autorité », peut aussi ne pas l'être, en vertu du même pouvoir d'autorité. En s'abstenant de prélever l'impôt, de manière sélective au profit de certains – ou d'une catégorie de – contribuables, l'État crée une « rente fiscale » en leur faveur. L'absence ou le déficit d'impôt produit ainsi sa mue en



L'impôt est un prélèvement obligatoire perçu par l'État par voie d'autorité.

rente, le manque à gagner pour l'État devenant un gain « non obtenu par le travail » pour ses bénéficiaires.

La rente n'est pas une « valeur marchande », au sens où elle serait le produit d'un équilibre sur le marché, entre une offre et une demande, et sa « contrepartie » est nécessairement « hors marché ». Tout comme l'impôt n'est pas un « prix » (au sens où l'est une redevance, voire une taxe), et se distingue précisément par le fait qu'il ne comporte pas de contrepartie, du moins directe et clairement identifiable. Il reste que l'impôt est principalement prélevé sur le secteur privé pour financer les charges publiques, alors que la rente revient en définitive à un manque à gagner pour les finances publiques, notamment parce qu'elle contribue à faire prospérer les finances privées.

Plus fondamentalement, l'impôt et la rente sont au cœur des rapports sociaux et des rapports de pouvoir. Au niveau macro-économique, l'impôt n'est au fond que la part de la valeur ajoutée « détournée » vers le budget de l'État pour être « socialisée » et permettre à celui-ci de remplir ses fonctions régaliennes et de service public. Tout comme le profit est la rémunération du capital, le salaire celle du travail, l'impôt est la « rémunération » de l'État pour l'ordre, la sécurité, les infrastructures et autres services collectifs qu'il assure aux citoyens. Ces derniers, en payant leurs impôts, font plus que s'acquitter d'une obligation financière ; ils font aussi acte de légitimation du pouvoir politique dont ils reconnaissent ainsi l'autorité.

La rente est par ailleurs une partie de la valeur ajoutée pouvant revenir à toute sorte de « propriétaire », qu'elle corresponde à l'appropriation d'un patrimoine ou d'une ressource naturelle (rente foncière, pétrolière...), à une différence de fertilité des terres (au sens de Ricardo et des classiques), à une « situation » particulière ne répondant pas aux critères de « concurrence pure et parfaite » (au sens des néoclassiques). Quand elle est « étatique » et ne procède que d'un privilège purement politique (un

agrément, une autorisation, une licence d'exploitation...), elle génère alors une valeur artificielle, au sens où elle ne crée pas mais réalloue de manière illégitime une valeur qui aurait pu être produite autrement. Elle est de ce fait aussi une véritable « méthode de gouvernement », ayant pour objet de doter le pouvoir politique de moyens supplémentaires pour renforcer son emprise sur la société, et en même temps bâtir des relations d'alliance « objective », entre celui-ci et les catégories ou classes sociales bénéficiaires de la rente. C'est ainsi que, à titre d'exemple, l'agriculteur au Maroc bénéficie de l'exonération fiscale (même après 2014) et donc d'une « rente fiscale » parce qu'il est dans un secteur où le pouvoir politique a des intérêts économiques qu'il veut faire prospérer et une clientèle politique à entretenir. L'État peut aussi « punir » ou dissuader celle-ci de la moindre velléité de rébellion en l'accablant d'un contrôle fiscal inopiné, comme ce fut le cas il y a quelques années avec l'ex-président de la CGEM, Hassan Chami. La rente est ainsi un levier de régulation sociale et de légitimation du pouvoir.

La relation entre les deux concepts, l'impôt et la rente « étatique », est ce socle commun qui est tout naturellement l'État, lequel use de son autorité autant pour prélever l'impôt que pour distribuer la rente. Et celle-ci peut être fiscale, lorsque l'État réduit, voire exonère de manière sélective certains contribuables. Ajoutons que l'impôt comme la rente se déterminent « hors marché » et la contrepartie de l'un comme de l'autre n'est pas clairement identifiée ni préalablement établie. Enfin, constatons que l'impôt comme la rente sont déterminés par les rapports sociaux de production et contribuent à leur tour à déterminer les rapports de pouvoir. Ils participent des mécanismes « autoritaires » de réallocation des ressources et de redistribution des richesses produites, l'un pour permettre à l'État de financer les dépenses qui légitiment son existence, et l'autre pour nouer les alliances et les connivences à même de consolider cette même légitimité.

Corruption et impôt informel

Quand l'impôt quitte le terrain du « formel » pour se transformer lui-même en « prélèvement informel », peut-on encore lui attribuer le même sens et les mêmes conséquences ? Devenant par définition « non transparent », son rapport avec la corruption ne devient-il pas très singulier, peut-être même « fusionnel » ?

Au Maroc, les prélèvements dont le citoyen fait l'objet sont loin d'être toujours « formels », et son comportement en tant qu'agent économique est aussi rarement « conventionnel ». Son rapport à l'impôt non plus ne peut alors être conventionnel. Cette fiscalité semble recouvrir des phénomènes divers et plus ou moins indistincts, des réalités qui s'enchevêtrent : imposition occulte, rétribution privée de fonctionnaire, corruption, fraude et évasion fiscales, contrebande, activités souterraines, etc. Le dénominateur commun est cependant d'aboutir à détourner du budget de l'État des fonds conséquents, et partant d'altérer la « pression fiscale » calculée à partir des comptes officiels.

Diversité et normalité des pratiques d'extorsion

« Le prélèvement fiscal, considérait Gabriel Ardant, peut être fait par tous ceux qui possèdent une parcelle de la puissance publique »². Au Maroc, les prélèvements informels sont opérés en milieu rural essentiellement par les agents de l'administration locale au « sens large », qui ne se limitent pas aux *Caïds*, *Chioukhs* et autres *Moqadems*, mais peuvent aussi comprendre certains organismes d'encadrement du développement (antennes locales du ministère de l'Agriculture, coopératives de services, crédit agricole...), voire des personnalités ou des institutions traditionnelles ou religieuses. Ils peuvent être effectués en argent ou en nature, plus ou moins volontairement ou carrément sous la contrainte, sur des bases codifiées ou dans l'arbitraire le plus total.

La diversité des situations autorise toutes les réponses. Le responsable de la coopérative modulera ses distributions d'intrants en fonction du « plus » que chacun ajoutera aux « tarifs » affichés. Le *Moqadem* ou le *Cheikh* ne délivreront telle attestation ou telle autorisation que contre « rétribution » qui n'a rien à voir avec le timbre fiscal ou le droit d'enregistrement payé à part. Le *Caïd* enverra son chauffeur le jour du *Souk* se faire remplir le coffre de sa voiture de service en denrées « gracieusement offertes » par la population (certains disent que c'est le « tribut » hebdomadaire payé par la paysannerie au « Seigneur » de la région pour rester dans sa grâce, ou seulement éviter ses foudres...). Les gendarmes, quant à eux, rançonnent systématiquement tout conducteur de véhicule susceptible d'être attrapé en « infraction » de quelque chose. Même les fêtes nationales ou religieuses, les visites de hauts responsables sont l'occasion de mettre à contribution la population sommée de financer les festivités.

En milieu urbain aussi, les pratiques d'extorsion illégale se sont étendues à un point tel que, pour reprendre l'expression de Sennen Andriamirado, elles « ont perdu leur définition et trouvé une normalité »³. Le citoyen ordinaire a intégré l'idée que pour obtenir un extrait d'état civil, un certificat de résidence, voire une « attestation d'indigence », il lui faudra payer le « timbre parallèle ». Le marchand ambulant a pris l'habitude d'acheter la complaisance des agents de police chargés de le traquer, leur payant en quelque sorte – comme dit Philippe Hugon – les droits d'exercice des activités dites illégales⁴.

Le commerçant appréhende le passage du *Moqadem* à la veille d'une festivité nationale ou locale plus qu'il ne s'inquiète de l'avis de paiement de la « patente » envoyé par le percepteur de sa circonscription : le montant exigé par le premier est souvent supérieur à celui revendiqué par le second.

La pratique du report informel sur la population de coûts, en principe du

ressort du Budget de l'État, ne cesse de s'étendre et se diversifier : des festivals de musique organisés par tel « Collectif » ou telle « Association » proche du pouvoir, aux œuvres sociales de tel ou tel corps de fonctionnaires, en passant par le club de football local... Il est vrai que le transfert sur le secteur privé de dépenses publiques s'accompagne quelquefois d'une « contrepartie » bien réelle. L'opération revient alors à un véritable troc informel.

Du concept de prélèvement informel

Probablement est-il stimulant pour le juriste ou le sociologue de distinguer l'impôt de la taxe, la taxe du don, le don du pot-de-vin, etc. L'économiste constatera surtout les quatre faits suivants :

- sous une forme ou une autre, il y a prélèvement sur le produit d'agents économiques ;
- sauf dans le cas du « troc informel », le prélèvement est effectué sans contrepartie réelle et reconnue comme telle par le « contribuable » ;
- informel, le prélèvement n'en est pas moins opéré par un « Agent d'autorité », investi des attributs de la puissance publique, dont celui de la contrainte au besoin ;
- les fonds ainsi drainés sont considérables sans pour autant qu'un comptable national en enregistre les montants ou qu'un budget public en accuse l'apport : ils ne sont donc nullement pris en compte pour le calcul des recettes fiscales, et donc de la « pression fiscale » affichée par les statistiques officielles.

Dans les faits, les prélèvements informels sont souvent ramenés à des formes plus ou moins ambiguës de corruption. Ce concept générique et commode comporte certes les idées de « détournement » (de son « devoir »), de trafic de l'autorité et d'abus de pouvoir. Sur le terrain,

il est souvent le corollaire, voire la « contrepartie » de la fraude fiscale (on corrompt l'agent du fisc pour frauder le fisc), ou de l'obtention d'une rente quelconque. En tout cas, il suppose « échange » et « intérêt mutuel », ce qui, comme on l'a vu plus haut, n'est pas toujours le cas. Le concept de prélèvement informel est donc plus large. Il recouvre les pratiques de corruption qui en sont même une expression majeure mais ne se réduit pas à elles.

C'est dire qu'après avoir essayé de l'identifier, chercher à comprendre le phénomène des prélèvements informels implique nécessairement une démarche pluridisciplinaire. Ses origines, en effet, remontent souvent à une histoire ancienne et ses mobiles actuels sont aussi bien d'ordres économique et financier que sociologique et politique.

Les pratiques d'extorsion et des prélèvements informels remontent loin dans l'histoire du Maroc précolonial, et ont même survécu à la période coloniale. Après l'Indépendance, l'État postcolonial ne fera que perpétuer les principes fondamentaux d'un système pluriséculaire. Il est vrai que la fonctionnarisation de l'immense réseau d'agents légué par la colonisation eut été une entreprise ruineuse et en tout cas supérieure aux moyens disponibles alors. C'est encore l'impératif de l'ordre et la sécurité qui prime, excluant l'abandon d'un corps d'agents qui avait fait ses preuves. La solution trouvée sera hybride : l'État paie à ses agents un salaire symbolique et « ferme les yeux » sur le reste, car il sera entendu que l'essentiel de la rémunération sera prélevé sur la population, au demeurant selon des pratiques peu différentes de celles d'antan. Ce système, explique le sociologue Mohamed Guessous, revient à « une institutionnalisation de la corruption »⁵. Celle-ci devient le moyen de rétribution informelle d'un appareil de l'État qui est, par ailleurs, censé prélever des impôts à cette fin. Elle n'est plus seulement ce qui est donné pour détourner la loi mais d'abord simplement pour obtenir ce à quoi la loi donne droit. Devenue indissociable du prélèvement

informel, la rétribution/corruption en éclaire mieux les mobiles.

Le « petit corrompu », entre logique de rente et logique économique

La corruption dont il est généralement question à propos du Tiers-Monde est une corruption d'élite. Elle se déploie au niveau des hautes sphères de l'État et, généralement liée à d'importants marchés publics, elle se chiffre par millions ou milliards de dollars versés sur des comptes numérotés en Suisse... Cette « économie du bakchich » est maintenant bien connue, y compris dans les pays développés où d'ailleurs elle prospère aussi. La « petite corruption » par contre l'est moins alors qu'elle est plus spécifique aux pays en développement et y est devenue un phénomène très répandu, pour ne pas dire généralisé.

Celle-ci est d'abord une corruption qu'on pourrait qualifier de « populaire », en ce sens que les acteurs qu'elle implique appartiennent aux couches populaires ou moyennes : préposé du bureau d'arrondissement, policier et agent des forces auxiliaires, infirmière de la santé publique, agent percepteur... Même si la filière de la corruption se structure souvent selon une hiérarchie qui monte « très haut », il reste que, « à la base », elle se déploie essentiellement à travers une armée de petits fonctionnaires que le niveau des traitements officiels condamne à une semi-indigence permanente. Aussi s'agit-il également d'une « corruption de survie ».

Employé mais non décentement rémunéré, ce type de fonctionnaires s'est donc mis à faire secrètement pour lui-même ce que l'État n'a pu ou voulu faire publiquement pour tout le monde.

« *Le raisonnement économique, explique Jean-Gustave Padioleau, met en relief les caractéristiques du marché de l'acte de corruption. Un homme politique ou un fonctionnaire corrompu est tout bonnement celui qui considère sa fonction comme un commerce dont il cherche*

à maximiser les revenus par tous les moyens »⁶. Si l'on admet l'irruption des rapports marchands dans une sphère où ils étaient supposés absents, toute une logique économique se révèle à l'œuvre et la corruption en question devient mieux intelligible. Le comportement du fonctionnaire corrompu s'apparente certes plus à celui d'un monopoleur ou d'un exploitant d'une rente de situation qu'à celui d'un simple offreur sur un marché de concurrence pure et parfaite. Au demeurant, constatons que la rente elle aussi peut « se vendre au détail », puisque chaque détenteur d'une fraction de pouvoir, là où il « se situe », peut distribuer les « privilèges » (petits ou grands) qui relèvent de ses prérogatives et en retirer à son tour un avantage bien tangible. Comportement de rentier oui, mais une logique qui demeure aussi largement « économique ». Les « prix » s'intègrent assez bien dans la logique du marché dont ils tendent à suivre les cours. Les revenus occultes ainsi gagnés ont aussi cet avantage, eux, de s'ajuster à la hausse du coût de la vie.

L'État pour sa part, en laissant faire, cherche d'abord des palliatifs à des problèmes financiers auxquels il n'a pas su apporter les véritables solutions. Il s'adapte à la crise en ajustant par le bas ses dépenses à ses recettes apparentes et consent sans le dire⁷ à laisser « privatiser » une partie du champ de ses prérogatives. Le risque à terme est d'aboutir à un véritable démembrement du budget de l'État. D'autant plus que si ce dernier se décharge ainsi de dépenses, il se prive par là même aussi de recettes. Les indicateurs classiques rapportant recettes fiscales et dépenses publiques au PIB pourraient apparemment diminuer en conséquence et, pourtant, il serait bien illusoire d'en déduire la preuve d'une réduction du « poids » de l'impôt — et l'État — dans l'économie.

La pratique des prélèvements/rétributions informels n'est pas qu'un exutoire budgétaire, voire une « soupape » sociopolitique. Elle est aussi, et comme on l'a déjà souligné, un « système de gouvernement ». En effet, si les corrompus « tiennent »

leurs corrupteurs, ils sont à leur tour « tenus » par leurs supérieurs corrompus, lesquels ne sont pas à l'abri des risques de leurs complicités avec leurs propres subordonnés. Finalement, du haut jusqu'en bas de la hiérarchie, chaque responsable tisse ses réseaux de complicités, accumule les « dossiers » compromettants et forge ses armes de dissuasion. Et l'ensemble tient parce que chacun tient chacun.

Quant au contribuable, plutôt passif jusqu'à présent, il devient avec l'économie informelle à son tour acteur du jeu fiscal.

Des modes de régulation qui permettent de « faire avec »

L'économie informelle nous apparaît le plus souvent être une économie de survie où la demande crée l'offre⁸. La cassure avec l'économie formelle n'est jamais nette et ne renvoie pas tant à une nouvelle forme de « dualisme » entre secteur formel et secteur informel. Il n'y a pas séparation mais indéniablement entretien de rapports de pouvoir et d'exploitation. D'ailleurs, la fraude fiscale précisément joue généralement un rôle essentiel dans l'articulation qui se réalise ainsi entre les deux secteurs : on « puise » dans l'économie informelle pour acquérir des facteurs de production bon marché mais aussi pour payer le moins d'impôts sur le surplus qui en est dégagé. Au-delà encore, on peut se demander si cette économie-là n'est pas au fond la sphère où la société civile se prend en charge et invente le système de régulation susceptible de permettre sa survie.

Après tout, pourquoi payer des impôts à un État dont on ne se sent pas redevable de grand-chose, puisqu'il n'assure vraiment ni l'éducation, ni la protection sociale, ni l'emploi ni même quelquefois la sécurité publique ? Comme pour la corruption, l'incivisme fiscal est en toute bonne conscience justifié par les carences de l'État et son incapacité à s'acquitter des « contreparties » pour lesquelles un travail lui est fourni ou des impôts lui sont

versés. La corruption en vue de la fraude fiscale devient dans ces conditions le moyen de payer moins qu'on ne doit mais plus qu'on ne veut à un État auquel on estime qu'on ne doit rien.

Quand l'État sollicite le contribuable et ignore le citoyen

Dans la plupart des démocraties occidentales, l'État s'est construit en prenant et en donnant. Il a certes prélevé des impôts au contribuable, mais les a aussi plus ou moins équitablement redistribués au profit du citoyen. Ce dernier peut ouvertement exprimer ses opinions et, en tant que contribuable, il peut le cas échéant exprimer par un vote sa contestation de l'impôt, sanctionnant ainsi politiquement une orientation qu'il réprouve. Par contre, dans la plupart des pays encore en développement, les États en s'édifiant ont sollicité le contribuable mais ignoré — quand ils n'ont pas réprimé — le citoyen. Alors, faute de pouvoir se faire entendre par les voies démocratiques, le citoyen « récupère » le contribuable et tente de le soustraire à l'impôt : fraude, évasion, activités « dissidentes » hors de portée du bras collecteur du fisc. Si sa « situation » le lui permet, il peut aller plus loin en le transformant en extorqueur de prélèvements informels, voire en pourvoyeur de rentes plus ou moins fructueuses ■

1. Beltrame, P. (1987). *L'Impôt*. Paris : éditions M.A, p. 103 ; Muzellec, R. (2006). *Finances publiques*. Paris : éditions Dalloz-Sirey, p. 561.
2. Ardant, G. (1965). *Théorie sociologique de l'impôt*, éd. SEVPEN, Paris.
3. Andriamirado, S. (1982). Corruption ? Connais pas. *Jeune Afrique-Economie*, n°6, mars.
4. Hugon, Ph. (1980). Les petites activités marchandes dans les espaces urbains africains, essai de typologie. *Revue Tiers Monde*, n° 82.
5. Guessous, M. (1987). Remarques sur la corruption au Maroc. *Ittihad Al Ichtiraki*, quotidien, Casablanca, 15.8.1987
6. Padioleau, J-G. (1978). La corruption et le fonctionnaire paperassier. *Analyse de la SEDEIS*, n° 7.
7. Contrairement au cas où cette « privatisation » est déclarée et même réglementée, notamment à travers la formule dite « PPP » (Partenariat Public Privé).
8. Pour plus de développements, voir : Akasbi, N. (1993). *L'impôt, l'État et l'ajustement*. Rabat : éditions Actes, pp. 127-137.

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ, ENTRE FAVORITISME ET RISQUES DE CAPTURE

Sur les vingt dernières années, le Maroc s'est engagé dans de nouvelles réformes libérales. Les partenariats public-privé sont l'une de leurs illustrations. Ils ont pour objectif d'alléger les budgets publics, d'assurer l'efficacité en termes de gestion et satisfaire le client/citoyen. Toutefois, la promesse d'efficacité n'est pas toujours tenue. C'est ce que s'emploie à démontrer ce policy paper produit par le Cesem, centre de recherche de HEM, en partenariat avec la fondation Friedrich Ebert.

Par Nabil El Mabrouki
Enseignant-chercheur, Cesem-HEM

Sur les vingt dernières années, le Maroc s'est engagé dans de nouvelles réformes néolibérales avec développement des infrastructures, mise en place d'institutions de régulation, lancement du concept des champions nationaux, inauguration des stratégies sectorielles, réformes sociales, etc. Les partenariats public-privé s'inscrivent dans cette logique de développement. Ils ont pour objectif d'alléger les budgets publics tout en assurant l'efficacité en termes de gestion de projets et de satisfaction du client/citoyen. Ils s'inscrivent d'ailleurs dans les recommandations faites par les organismes internationaux (OCDE, Banque mondiale). Ils sont devenus un phénomène planétaire auquel le Maroc n'échappe pas. Toutefois, la promesse d'efficacité des partenariats public-privé n'est pas toujours tenue, principalement à cause des conditions d'attribution éloignée de la concurrence par le marché, facilitées par un contexte de chevauchement entre public et privé.



La forme la plus courante des PPP est l'externalisation par les autorités politiques de certaines fonctions techniques jugées de soutien.

• Partenariats public-privé : définition

Les partenariats public-privé (notés PPP par la suite) sont des ententes contractuelles par lesquelles le secteur public transfère au secteur privé tout ou partie des responsabilités de conception, de construction, de financement, d'exploitation et de maintenance d'une infrastructure économique ou sociale. Ils stipulent des résultats à atteindre pour améliorer les prestations de services publics. Ils mettent en exergue un partage réel de responsabilités, de risques, d'investissements et de bénéfices.

Les PPP peuvent prendre plusieurs formes. La plus courante est sans doute l'externalisation par les autorités politiques de certaines fonctions techniques jugées de soutien (ex. : collecte des déchets). Aux antipodes de l'externalisation, on distingue la concession qui implique pour un partenaire privé de construire ou d'acheter un actif pour son exploitation. Le gestionnaire étant le partenaire privé dans ce cas, celui-ci sera le responsable principal devant le citoyen. Entre la concession et l'externalisation se dresse une forme assez spéciale qui est l'affermage. Celui-ci se décline en deux variantes : soit les actifs construits par le partenaire privé sont loués à l'État et, dans ce cas, on parle d'une nette séparation entre les risques liés à la construction et ceux liés à l'exploitation ; soit les actifs sont construits par l'État et sont loués au partenaire privé qui en assure l'exploitation.

Historiquement, les PPP au Maroc remontent au début du XX^e siècle. La gestion déléguée en représente une forme privilégiée. La montée en puissance des PPP à l'échelle nationale peut être justifiée par la conjugaison d'au moins trois facteurs : la fragilité des finances publiques, la remise en question du modèle technocratique de l'État et l'insatisfaction croissante des citoyens vis-à-vis de la qualité des services publics.

Si actuellement de nombreux pays, dont le nôtre, ont intégrés les PPP dans leurs politiques publiques respectives, il n'en est pas moins vrai que nombreux sont ceux qui critiquent les modalités d'attribution des contrats de PPP, leur contrôle et leur régulation. Dans le cas marocain, l'existence d'un effet de chevauchement entre public et privé les transforme souvent en un terrain propice aux ententes, au favoritisme et au risque de capture.

• Partenariat public-privé et straddling : cas du Maroc

Les rapports public-privé au Maroc sont complexes et constamment transitoires. Complexes, puisqu'il existe un chevauchement (*straddling*) entre le domaine public et le domaine privé, donnant lieu à une perméabilité des frontières entre le politique et l'économique. Constamment transitoires, puisque depuis l'Indépendance, le développement économique et politique au Maroc est passé par plusieurs phases d'évolution (nationalisation, marocanisation, privatisation), chacune définissant de nouveaux rapports de force politiques qui animent la relation public-privé.

Les PPP sont des ententes contractuelles par lesquelles le secteur public transfère au secteur privé tout ou une partie de ses responsabilités relatives à une infrastructure économique ou sociale

L'État joue le rôle de promoteur de l'économie, de producteur et de garant des rapports marchands. Il est à la fois agent de médiation, de contrôle

et d'autorité aussi bien au niveau des affaires économiques publiques que privées. Ces pratiques de chevauchement entre positions de pouvoir et d'accumulation économique interdisent de faire une distinction claire entre public et privé, État et marché, réseaux de pouvoir et réseaux d'accumulation, etc. (Hibou, 1998)¹.

Ce flou de frontière entre le public et le privé s'étend au légal et illégal. Le politologue Mohamed Tozy (cité par Hibou, 1998) souligne que ce flou est un instrument de pouvoir largement utilisé dans les domaines des activités délictueuses et de la fiscalité, de même que le jeu sur ces deux critères de gouvernement qui coexistent sans être toujours compatibles : la légalité et l'allégeance.

La connivence entre hommes d'État et hommes d'affaires a donné lieu à un « *capitalisme des copains* » (Eric Gobe, 1997)² rentable aux deux parties « *du moins tant que l'acteur économique, acceptant sa subordination au politique, se sait protégé et entretenu par l'État* » (Perrin, 2002)³. Ce capitalisme est régi par des relations sociales basées sur le clientélisme politique et la corruption. Ces pratiques peuvent être perçues comme étant légitimes selon les référentiels historiques et culturels mobilisés (Hibou et Tozy, 2000)⁴. Elles se sont transformées en éléments centraux de la pérennité du système politique assurant la cohésion et la paix sociale pour l'État, et la rente pour les notables proches de l'État.

Le manque de compétences et de ressources entravent de manière très significative l'attribution des contrats, leur contrôle et leur régulation par la suite

Les PPP au Maroc n'échappent pas à ce phénomène du chevauchement (*straddling*) entre le domaine public et le domaine privé. Les logiques de mobilisation de l'économie au service du politique, et du politique au service de l'économie, rattrapent les PPP. L'État met entre les mains du privé des projets importants de construction d'infrastructures, attribue des concessions aux ressources naturelles, délègue des services. Ces activités sont très profitables pour les entreprises privées. Par effet de chevauchement, les risques de corruption, de favoritisme et de captures deviennent très importants. Ils faussent le jeu de la concurrence.

- **Cas d'attribution des contrats de gestion déléguée : Lydec et El Guerdane**

Nous présentons ici, pour analyse, deux cas de figures d'attribution des contrats de gestion déléguée au Maroc.

Dans le premier cas, l'attribution du contrat a fait l'objet d'une décision d'attribution directe par l'autorité publique. L'État a fait recours à des procédures d'exception permettant une offre négociée. C'est le cas de la Lydec « Lyonnaise Des Eaux De Casablanca », filiale du Groupe Français Suez Environnement, qui a conclu une « *Convention de gestion déléguée du service de distribution d'électricité, du service de distribution d'eau potable et du service d'assainissement liquide à Casablanca* ». Ce contrat de gestion déléguée, sur trente ans, l'un des plus importants en Afrique, est la première expérience de gestion déléguée des services publics au Maroc. Il concerne une agglomération d'environ 4,5 millions d'habitants. Le périmètre délégué concerne les communes urbaines de Casablanca, Mohammedia et Aïn Harrouda.

Dans le deuxième cas, l'État a eu recours à un appel d'offres. Il s'agit du cas de El Guerdane. En 2004, il a été décidé de concéder au privé le projet d'irrigation « El Guerdane ». Le projet comprend la

construction d'une adduction (90 km) et un réseau de distribution d'eau (300 km environ). Un appel d'offres international pour la réalisation de l'ouvrage a été lancé, mais seuls deux groupements marocains se sont fait concurrence pour l'emporter. Le premier groupement avait pour chef de file ONA. Il est constitué par : Omnium Nord-Africain (ONA), Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), Compagnie nationale d'aménagement du Bas-Rhône Languedoc (BRL), Infran. Le deuxième groupement avait pour chef de file Holding-Ynna. Il englobe Holding-Ynna (HY), Dimatit et Société Nouvelle Travaux Maroc (SNTM). La société « Amensouss S.A », créée par le groupement ONA pour gérer ce projet, a été retenue pour la réalisation et la gestion des infrastructures d'irrigation du périmètre pendant une période de 30 ans. Le prix proposé a constitué l'élément clé pour octroyer le marché.

À partir de ces deux cas de figure, deux constats peuvent être faits :

- Cas Lydec : l'attribution échappe complètement aux mécanismes concurrentiels.
- Cas El Guerdane : l'attribution est basée uniquement sur les prix alors que dans le cadre des appels d'offres, le mécanisme concurrentiel du dialogue compétitif est censé conduire à un optimum, qui justement ne serait pas basé uniquement sur les prix.

Dans ces deux cas, l'attribution des contrats de PPP reste éloignée des conditions de la concurrence. Du moment où les attributions ne sont pas faites sur la base de critères d'évaluation impartiaux et multidimensionnels, encadrés par un barème pondéré, elles deviennent un terrain propice aux soupçons de favoritisme et de risque de capture.

- **Attribution des contrats de partenariats public-privé : entre favoritisme et risque de capture**

Selon Campagnac et Deffontaines (2012)⁵, le bon fonctionnement des

PPP s'appuie sur les présupposés de la concurrence « pour le marché » – tout entière concentrée dans la phase cruciale d'attribution des contrats par la procédure très encadrée du dialogue compétitif – pour obtenir au moindre coût la meilleure performance de la commande publique.

Dans le cas marocain, l'existence d'un effet de chevauchement entre public et privé transforme souvent les PPP en un terrain propice aux ententes, au favoritisme et risque de capture

L'appel d'offres, qui n'est autre qu'une mise aux enchères du droit de servir la demande, permet d'introduire la concurrence pour le marché. « *De manière synthétique, la concurrence pour le marché, ou concurrence ex-ante, est perçue comme un moyen d'introduire des mécanismes de marché dans des secteurs ayant des caractéristiques de monopole naturel et, ce faisant, de soumettre les monopoleurs à des pressions concurrentielles, bénéfiques aux consommateurs/usagers en termes de prix et de qualité du service, ou encore en termes de réactivité des offreurs à la demande et d'information disponible* » (Yvrande-Billon, 2008, p.98)⁶.

Dans le cadre des appels d'offres, au moins deux éléments peuvent être à l'origine du risque de capture, un émergent et l'autre délibéré.

Le risque de capture émergent :

Nous revenons ici sur le cas El Guerdane. Le choix du prix comme critère d'attribution revient à la complexité du projet lui-même. L'agent public était incapable de définir des critères techniques d'attribution. Il ne pouvait donc pas comparer des offres incorporant des dimensions quantitatives (prix et

coût) et qualitative (qualité du service, innovation). Le problème à ce niveau est celui des compétences. Le manque de compétences et de ressources, et la mauvaise connaissance des conditions d'exploitation par le partenaire public entravent de manière très significative l'attribution des contrats, leur contrôle et leur régulation par la suite.

Le risque de capture délibéré :

Le risque de capture délibéré est prémédité par l'agent public. Il est le résultat du pouvoir discrétionnaire de l'agent public en charge d'organiser le marché. La capture de l'agent public par un soumissionnaire résulte en général en un biais dans l'attribution du ou des marchés, une situation généralement qualifiée de favoritisme (Caillaud, 2008.)⁷. L'agent public fausse le jeu de la concurrence en manipulant l'appel d'offres (choix de la procédure d'attribution, choix des critères de qualification du soumissionnaire, choix des critères d'attribution, main sur les délais pour répondre à l'appel d'offre, main sur le rejet du résultat d'un appel d'offre, etc.). Il se peut même que l'agent arrête un critère de sélection d'ordre technique ou technologique, privilégiant ainsi une entreprise en particulier. La contrepartie pour l'agent public peut prendre plusieurs formes : financière, politique, professionnelle, etc.

Par ailleurs, l'agent public (donneur d'ordre) n'est pas toujours à l'origine du risque de capture. L'appel d'offres peut également se heurter aux ententes des entreprises candidates.

Quoi qu'il en soit, le favoritisme et la capture remettent en cause la performance du partenariat public privé. L'entreprise qui l'emporte n'est pas nécessairement la plus performante, que ce soit en termes de coût, de qualité, d'innovation ou de délai. Par conséquent, les PPP ne deviennent plus une solution pour alléger les dépenses publiques ; tout au contraire, c'est l'augmentation des dépenses qui se produit. La phase d'attribution des contrats, fondée sur des mécanismes de concurrence, faibles et transparents, est donc primordiale pour

que la promesse d'efficacité des PPP soit tenue ■

NOTES

1. Hibou, B. (1998). Retrait ou redéploiement de l'État ? *Critique internationale*, vol. 1, p. 151-168.
2. Gobe, E. (1997). Égypte. Les hommes d'affaires et l'État dans le capitalisme de l'infitâh (1974-1994). *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°156, avril/juin.
3. Perrin, S. (2002). Les entrepreneurs marocains : Un nouveau rôle social et politique face au Makhzen ? Genève : Mémoire de diplôme d'études approfondies (DEA).
4. Hibou, B., Tozy, M. (2000). Une lecture d'anthropologie politique de la corruption au Maroc : fondement historique d'une prise de liberté avec le droit. *Revue Tiers Monde*, tome 41, n°161. *Corruption, libéralisation, démocratisation* (sous la direction de Jean Cartier-Bresson), pp. 23-47.
5. Campagnac, E., Deffontaines, G. (2012). Une analyse socio-économique critique des PPP. *Revue d'économie industrielle*, 140 | 4e trimestre.
6. Yvrande-Billon, A. (2008). Concurrence et délégation de services publics ». [Quelques enseignements de la théorie des coûts de transaction]. *Revue française d'économie*, vol. 22, n°3, pp. 97-131.
7. Caillaud, B. (2001). Ententes et capture dans l'attribution des marchés publics. Enchères et gestion publique, Rapport pour le Conseil d'Analyse Économique (CAE). Paris : éditions M.Mougeot et E.Cohen, La documentation française.

BIBLIOGRAPHIE

- Caillaud, B. (2001). Ententes et capture dans l'attribution des marchés publics. Enchères et gestion publique, Rapport pour le Conseil d'Analyse Économique (CAE). Paris : éditions M.Mougeot et E.Cohen, La documentation française.
- Campagnac, E., Deffontaines, G. (2012). Une analyse socio-économique critique des PPP. *Revue d'économie industrielle*, 140 | 4e trimestre.
- Gobe, E. (1997). Égypte. Les hommes d'affaires et l'État dans le capitalisme de l'infitâh (1974-1994). *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°156, avril/juin.
- Hibou, B., Tozy, M. (2000). Une lecture d'anthropologie politique de la corruption au Maroc : fondement historique d'une prise de liberté avec le droit. *Revue Tiers Monde*, tome 41, n°161. *Corruption, libéralisation, démocratisation* (sous la direction de Jean Cartier-Bresson), pp. 23-47.
- Hibou, B. (1998). Retrait ou redéploiement de l'État ? *Critique internationale*, vol. 1, p. 151-168.
- Perrin, S. (2002). Les entrepreneurs marocains : Un nouveau rôle social et politique face au Makhzen ? Genève : Mémoire de diplôme d'études approfondies (DEA).
- Yvrande-Billon, A. (2008). Concurrence et délégation de services publics ». [Quelques enseignements de la théorie des coûts de transaction]. *Revue française d'économie*, vol. 22, n°3, pp. 97-131.

AMBIVALENCES DE LA RENTE, ENTRE DÉNONCIATION ET DÉSIR

La rente naît et se développe de manière opaque, discriminatoire : barrières à l'entrée élevées, dérogations multiples, licences octroyées, formes contractuelles répétitives de gré à gré, cessions, opérations en bourse, privatisations, formes de partenariat public-privé... La création et distribution de rentes sont une gestion du pouvoir, voire un attribut de celui-ci.

Par Kamal Mesbahi

Professeur d'économie et de science de gestion, Université de Fès

La prévalence de la recherche de rente au Maroc ne date pas d'hier¹. C'est une construction ancienne structurant en profondeur l'économie et imprégnant de larges pans d'un « capitalisme de copinage »², dont la recherche de l'efficacité ne constitue pas sa marque de fabrique. Les multiples distorsions ainsi créées freinent la dynamique de l'économie nationale dont la croissance est bridée et le processus de transformation structurelle retardé. Distorsions en grande partie dues à la forte présence économique de l'État et aux larges pouvoirs discrétionnaires de son administration, carrefour obligé de flux financiers, de projets économiques et de multiples autorisations et décisions, comme porte d'entrée à la création de richesse. Des secteurs entiers de l'économie dépendent principalement des commandes directes ou indirectes de l'État, ce qui représente désormais l'équivalent de 24% du PIB. Or, à chaque



Vouloir réduire le champ de la rente revient à interroger le cadre institutionnel et politique.

fois que les fonctions de l'État sont élargies au plan économique, la régulation est défaillante, la responsabilité et la redevabilité des institutions faibles ; le risque de détournement rentier reste grand. La rente en soi n'est pas une cause, elle est le résultat d'un fonctionnement institutionnel qui n'encourage pas la prise de risque entrepreneurial. Vouloir réduire le champ de la rente revient à interroger le cadre institutionnel et politique qui le couvre, le favorise et le reproduit.

Parler de rente, c'est souvent désigner une externalité négative mesurable, une perte sociale, un mécanisme institutionnel permissif et des bénéficiaires

Souvent condamnée, mais fortement désirée, la rente est une composante de notre quotidienneté. Plus habitués à réclamer les discrètes vertus de la rente qu'à faire face au risque de la concurrence, nous portons en nous, d'une certaine manière, cette ambivalence. Réclamer une rente devient un droit, au point où le gain individuel ou catégoriel qu'elle exprime est présenté, à tort, comme relevant de l'intérêt collectif et défendu comme tel. La création et distribution de rentes sont un moyen de gestion du pouvoir, voire un attribut de celui-ci. La rente permet de l'accumuler par strates, de le conserver et de le légitimer en contrepartie d'un partage d'espaces de représentation qui génèrent, à leur tour, des positions, des gains et des statuts sociaux enviés, devenant eux-mêmes créateurs de rentes. La rente appelle la rente, selon un cycle inflationniste amplifié par le mot d'ordre : « Pourquoi pas moi ? ».

Il nous semble que l'analyse ne devrait pas occulter ce fait social qui colle à la rente, comme il colle à la corruption. L'une est la béquille de l'autre³. L'analyse

de la rente telle qu'elle fonctionne au Maroc gagnerait à être moins un effet d'annonce et plus sereine⁴. Elle doit se faire dans le contexte qui est le sien autour de paramètres clairs, de droit et de fait.

Si la rente, au-delà de sa contingence, constitue une catégorie analytique de l'économie politique, l'expression d'« économie de rente » ne l'est pas tout à fait. C'est plutôt un « transfuge » de la science politique qui a pris racine afin de décrire « politiquement et géographiquement » la tendance lourde de la création des richesses et de leur répartition dans des pays nommément désignés, en particulier ceux détenteurs de ressources naturelles abondantes. Il est donc recommandé d'user de cette appellation avec prudence. Quoi qu'il en soit, parler de rente ou d'économie de rente, c'est souvent désigner un état de fait, un dysfonctionnement, une externalité négative mesurable, une perte sociale, un mécanisme institutionnel permissif et des bénéficiaires. C'est également accompagner la notion par d'autres qui la consolident, facilitent ses manifestations et lui seraient connexes⁵.

• La rente, une exception devenue règle

On ne peut prétendre construire un consensus de progrès autour du partage de la rente et de positionnement au sein des multiples sources de sa création. Telle qu'elle fonctionne et non telle qu'elle se pense, la rente demeure un fait lourd de l'économie politique marocaine. Transversale dans sa structuration et opaque dans ses attributions, elle œuvre pour reproduire, sous le parapluie de l'État/administration, avec ou sans soubassement juridique, des formes d'accès privilégié à des sources d'enrichissement. Dès lors qu'elle devient systémique et participe de la régulation des liens sociaux, elle échappe à l'analyse conventionnelle, du moins sous sa catégorie de rente⁶.

L'analyse économique nous fournit une classification des différents types de

rente : la rente absolue, résultant d'un dysfonctionnement du marché final, généralement un monopole ou un quasi-monopole ; la rente différentielle suite à une disparité des coûts de production. Entre les deux apparaissent d'autres formes de rente, notamment celles résultant d'ententes entre agents économiques qui ont des contacts dont la nature n'entre pas dans une relation commerciale normale et qui passent un accord au détriment d'un tiers, les consommateurs. On commence aujourd'hui à mesurer l'ampleur de ces pratiques génératrices de rentes importantes dans plusieurs secteurs de l'économie, et qui économiquement sont beaucoup plus insidieuses⁷. D'autres formes de rente voient le jour (conjoncturelles ou durables, visibles et invisibles, rente de fonction, rente de représentation, rente de statut, rente de nomination, rentes légales et illégales, rente d'abus de biens publics...) et se conforment au fonctionnement institutionnel, économique et social en vigueur dans notre pays.

L'économie est ce que sont les institutions. Elle fonctionne à leur image, décode leurs signaux et s'adapte à leur évolution. Le marché est ce qu'est le droit et l'économie de marché se développe plus et mieux dans un cadre juridique clair, prévisible et stable sur la durée. Sous l'angle économique, la loi est censée assurer pour tous les intervenants les mêmes droits et obligations, en particulier à travers la mise en concurrence et l'efficacité des instances de régulation. Cette égalité devant la loi structure le respect des contrats, installe la confiance, dépersonnalise et protège les échanges, crée de la valeur sociale et distribue des revenus.

Par contre, plus l'inégalité en droit est grande entre acteurs économiques, moins il y a de marché efficient, mauvaise est l'allocation des facteurs de production, faible est leur rendement, marginal est leur impact⁸. Quant à la rente, elle naît et se développe à l'abri de la concurrence, de manière opaque, discriminatoire et dans des marchés de biens ou services non contestables (barrières à l'entrée

élevées, faveurs ciblées, décisions orientées, contraintes réglementaires comme prélude à la rente, asymétrie parfaite de l'information, dérogations multiples, licences octroyées, formes contractuelles répétitives de gré à gré, cessions, opérations en bourse, privatisations, formes de partenariat public-privé, rubrique de la commande publique⁹, etc.). L'économie de marché fait référence à la règle et se consolide par la prise de risque et l'innovation, alors que la rente s'inscrit dans l'exception et les faveurs, crée de la connivence, engage des ressources pour éviter le risque et innove dans les mécanismes multiples de recherche de rente.

• La rente, un carrefour d'enjeux multiples

Il n'est pas toujours aisé de tracer avec précision les lignes de démarcation entre enjeux politiques et enjeux économiques au Maroc. Les liens ne sont pas toujours clairs et la frontière mouvante. Tout en s'inscrivant dans le cadre d'une « économie libérale, ouverte, transparente et concurrentielle », ces enjeux œuvrent à sauvegarder les conditions de reproduction des niches de rente qui ne favorisent pas l'agrégation des préférences et orientent l'arbitrage entre des intérêts économiques parfois divergents. Un tel scénario serait une contrainte supplémentaire pour une croissance économique solide et inclusive. Par ailleurs, la prolifération d'agences dédiées, de fonds de financement indépendants, d'entreprises publiques aux prérogatives étendues, d'administrations tentaculaires pouvant, à tort ou à raison, faciliter ou bloquer des flux marchands et financiers, sont autant de facteurs de création et de redistribution d'espaces de rente.

On peut définir l'économie de rente comme un système permettant au pouvoir politique de créer et d'attribuer, souvent légalement (loi, décret, circulaire), à des personnes physiques ou morales des privilèges qui leur permettent, à l'abri de la concurrence, de capter une source de création de richesse

dont l'origine n'est pas arbitrée par le marché. Derrière l'octroi de ces privilèges se profilent des choix politiques correspondant à des raisons différenciées, conjoncturelles ou durables. La rente prend naissance dans un périmètre encadré par l'intersection des enjeux politiques et les attributs de « richesse » que ces enjeux facilitent. De ce point de vue, elle ressemble à l'économie de corruption¹⁰, définie comme « *un phénomène d'échange occulte et d'influence réciproque entre les sphères politique, administrative et économique* ». Fréquemment, les montants qu'engage celle-ci correspondent à des dépenses de recherche de rente. Ces dépenses comme « achats de privilèges » sont d'autant plus grandes que la rente est lucrative et les prétendants à la rente nombreux (pêche hauturière, mines de métaux rares, licences d'import exclusives...).

• Une économie bridée par la rente

La rente est source de richesse pour ceux qui la détiennent et source de pouvoir pour ceux qui la distribuent. Elle prend la forme d'un arrangement relationnel négocié régulant le système politico-administratif. À l'image du monopole, dès que la rente s'érige durablement comme mode de gestion politique, elle permet de servir et de se servir. Elle crée de ce fait un pouvoir de marché, érige des barrières à l'entrée durables et installe un système d'abus de position dominante. En se multipliant, les rentes deviennent la règle d'un fonctionnement économique et social implicitement admis, recherché et rémunéré. Ce fonctionnement produit des distorsions mesurables sur la collectivité, crée de la connivence entre espace politique et espace économique, fait de l'opacité une règle de conduite, freine la compétitivité, annihile l'impact des lois et des réglementations¹¹, gaspille des ressources rares (le cas de l'eau, du poisson, du foncier, du sable, de la forêt comme exemples non exhaustifs), et impacte négativement la redistribution des revenus.

Transversale dans sa structuration et opaque dans ses attributions, la rente œuvre pour reproduire, sous le parapluie de l'État/administration, des formes d'accès privilégié à des sources d'enrichissement

Le coût global de cette captation de richesses au détriment d'autres biens est un manque à gagner pour la collectivité. La rente est doublement condamnable. D'une part, par rapport à son existence, dans la mesure où elle s'inscrit dans l'exception et constitue une entorse à la norme et, d'autre part, par rapport aux distorsions qu'elle crée dans le circuit économique : effet d'éviction, renchérissement des prix des facteurs, orientation de flux d'investissements vers des secteurs spéculatifs créateurs de rareté artificielle, forte action de lobbying en faveur de dispositions fiscales, de subvention, de lois, de règlements et autres procédures particulières.

En un mot, les multiples rentes qui quadrillent l'économie marocaine coûtent économiquement cher au pays et renforcent les comportements opportunistes chez les agents économiques. Par exemple, la perspective de profits conséquents permis par la rente, quelle que soit sa source, va pousser d'autres entreprises à dépenser des ressources réelles de recherche de rente pour obtenir les mêmes situations/privilèges, les mêmes dérogations, les mêmes faveurs¹². Cette dépense de ressources et de temps va s'ajouter à la perte sociale dans la mesure où elle aurait pu être affectée plus efficacement. C'est à ce niveau également qu'il va falloir analyser le manque à gagner en termes de croissance et de développement. La tendance spéculative

et l'informalité grandissante des activités prennent progressivement le dessus sur un fonctionnement économique sain, transparent et efficient, dans lequel les interrogations autour des questions de légitimité et d'efficacité de l'obligation de rendre des comptes doivent devenir primordiales et figurer en bonne place dans l'agenda politique, après avoir figuré dans le texte constitutionnel ■

1. La première attribution d'agrément de transport date de 1942 en faveur de la société Maroc Express, celle de la société marocaine des Transports Laghzaoui date de 1945, et celle de la CTM- LN date de 1949. Voir le listing publié par le ministère de l'Équipement et des Transports.
2. L'expression est empruntée à la Banque mondiale qui la définit comme « *un terme qui décrit une économie dans laquelle la réussite dans les affaires dépend des relations étroites entre les hommes d'affaires et les responsables gouvernementaux. Cela peut se traduire par le favoritisme dans l'obtention d'autorisations légales, les subventions gouvernementales et les allègements fiscaux ou d'autres formes d'interventionnisme étatique* ». Voir : La Révolution inachevée : créer des opportunités, des emplois de qualité et de la richesse pour tous les Tunisiens. (2014, mai). *Revue des politiques de développement*. Groupe de la Banque mondiale. Encadré 3.1, p.117.
3. Alain Morice affirme que « *partout où il y a rente à répartir, les germes de la corruption sont présents et les prédateurs potentiels de cette rente sont mis en concurrence* ». Dans : Corruption, loi et société : quelques propositions. (1995, janvier-mars). *Revue Tiers Monde*, 141, p. 50. À consulter également : Akesbi, Azzedine (2009). La corruption endémique au Maroc. Béquille de l'économie de rente. *Revue Critique économique*, n° 24, 113-132, Rabat.
4. Un goût d'inachevé est resté palpable suite à la publication des listes d'agrément de transport et celles des carrières. On a plus insisté sur le voyeurisme et une prise de parole populiste, alors que la vraie question à poser consistait à différencier entre la qualité et nature des bénéficiaires, entre personnes privées et personnes morales, à améliorer l'accès à l'information et construire sur de nouvelles bases juridiques, avec transparence, égalité des chances, respect de cahiers de charges, contrôle et sanction.
5. Les instances économiques prévues par la nouvelle constitution « [...] sont chargées de garantir la liberté d'entreprendre et les conditions d'une concurrence loyale, ainsi que la mobilisation des dispositifs de moralisation de la vie publique et des moyens de lutte contre le monopole, les privilèges indus, l'économie de rente, la gabegie et la corruption », Discours du trône du 30 juillet 2011.
6. Difficile d'expliquer la rente telle qu'elle se décline au Maroc à travers les catégories théoriques de Smith, Malthus ou Ricardo. Par contre, la démarche suggérée par Ricardo est duplicable. Pour lui, s'attaquer à la rente foncière, c'est s'attaquer aux conditions qui la génèrent, autrement dit les *Corn Laws* (lois sur le blé).
7. Le Conseil de la concurrence a réalisé d'importantes études sur cette question pour mesurer les niveaux de concurrentiabilité : secteur bancaire, téléphonie, secteur des médicaments, livres scolaires, grande distribution, ciment, huiles de tables, etc. Autant de cas où le niveau de concentration calculé suggérait l'existence d'une « entente » entre intervenants. Par exemple pour le secteur bancaire, sur la période 2005-2013, 4 opérateurs sur 19 représentaient 74% des parts de marché, ce qui correspond à une structure fortement concentrée selon les ratios habituels (CR4, CR10, IHH) de mesure de concentration, avec en prime l'État comme premier actionnaire du secteur, puisqu'il contrôlait 7 banques sur les 19 !
8. « *Il est nécessaire de passer d'une économie de rente, axée sur les activités primaires, à un cadre qui favorise l'investissement privé producteur de richesses et d'emplois et qui garantit la transparence et le respect des règles de saine concurrence* », Rapport du Conseil Économique, Social et Environnemental. (2013, octobre). *Nouveau modèle de développement pour les provinces du Sud*, p. 17.
9. « *Une enquête réalisée pour le compte de l'association Transparency Maroc, auprès d'un échantillon de 400 entreprises, révèle que seulement 10% de celles-ci participent de manière régulière aux marchés publics et près de 60% jugent que les procédures correspondantes sont complexes, coûteuses et entachées de corruption* », Rapport du Conseil Économique, Social et Environnemental. (2012, août). *La Commande publique, levier stratégique de développement économique et social*, p.14.
10. Voir : Cartier-Bresson, Jean (2008). *Économie politique de la corruption et de la gouvernance*. Paris : L'Harmattan.
11. Il en est ainsi par exemple du cas des dérogations en matière d'urbanisme depuis au moins 2003. La généralisation de la pratique dérogatoire remet en cause les grandes orientations et les dispositions des documents d'urbanisme. Ainsi, les documents d'urbanisme perdent toute leur force de loi et se réduisent à de simples documents consultatifs. Par ailleurs, « *les apports économiques réels du système de dérogation sont largement en deçà des objectifs annoncés* », selon le Rapport du Conseil Économique, Social et Environnemental. (2014). Étude d'impact des dérogations dans le domaine de l'urbanisme. *Saisine*, n° 11. Rabat.
12. Le secteur de l'immobilier est un cas à part entière. Les multiples dérogations qui l'ont boosté, les exonérations fiscales scandaleuses qui ont tendanciellement augmenté ses surprofits, la création artificielle de rareté grâce à la mise à sa disposition, à prix bas, de terrains urbains et périurbains spéculatifs, sont autant d'éléments qui semblent ne pas avoir amélioré la qualité de sa gouvernance qui, à côté il est vrai d'un retournement de conjoncture, explique les sérieux problèmes qui le traversent. Il semblerait que la rente est mauvaise conseillère en termes de vigilance managériale.

Entretien avec

ABDELALI BENAMOUR

« Gagnez de l'argent, à la sueur de votre front, sans concurrence déloyale et en payant vos impôts ! »

Propos recueillis par
Driss Ksikes : Écrivain-chercheur, Cesem-HEM
Nabil El Mabrouki : Enseignant-chercheur, Cesem-HEM



Abdelali Benamour

Économiste, président
fondateur de HEM Business
School et président du Conseil
de la concurrence

✎ **Pour le professeur Abdelali Benamour, économiste et Président du Conseil de la concurrence, l'économie marocaine repose, d'un côté, sur les oligopoles qui fournissent la plus grande partie de la valeur ajoutée du pays (les banques, les industries du ciment, la grande distribution, les industries pharmaceutiques) et, d'un autre côté, sur les PME avec le volet très important de l'informel. Le Maroc s'est engagé sur la voie de l'ouverture et de la libéralisation sans penser la régulation. Il y a donc des réformes susceptibles de limiter les rentes injustifiées qui n'ont pas été faites.**

La question de « rentes indues et de rentes justifiées » a été discutée lors des troisièmes Assises de la Concurrence en 2011. Quelle distinction faites-vous entre les deux ? Quelle définition donnez-vous, à partir de ces considérations, à l'économie de rente ?

Dans notre perception des choses, au niveau du Conseil de la concurrence, nous distinguons, en effet, rentes légitimes et rentes indues. Les rentes légitimes sont des

rentes justifiées, c'est le fondement même de l'économie de marché. C'est quand vous parlez de profit (loyer d'un bien immobilier, rente agricole, etc.).

Les rentes indues sont des rentes non justifiées. Elles peuvent être de nature politique, économique, sociale. Les rentes politiques sont les plus simples à expliquer, dans la mesure où on sait que, dans certains pays, le pouvoir politique peut tirer profit de son positionnement. La Banque mondiale parle d'entreprises politiquement connectées.

Les rentes de type économique sont celles qui constituent le corps de notre travail, ce sont les pratiques anticoncurrentielles. Elles peuvent être le fait tant des entreprises que de l'administration elle-même. Quand elles sont le fait des entreprises, on parle de pratiques anticoncurrentielles. Quand elles sont le fait de l'administration, elles peuvent prendre plusieurs formes : location de marchés publics, subventions de l'État, pratiques discriminatoires, autorisations et licences d'activités octroyées sur une base non concurrentielle. Le fait de favoriser X au détriment du Y est une rente indue résultante du comportement de l'administration. La différence entre les deux cas, c'est que dans le premier, celui de l'entreprise, l'Autorité de la concurrence peut sévir par des sanctions, alors que dans le deuxième cas, elle ne peut intervenir que par un rappel à l'ordre.

Le troisième type de rente, c'est la rente sociale. À ce niveau, un certain nombre de questionnements se posent et, au lieu de définir, je vais essayer de poser une question : est-il préférable d'augmenter continuellement les salaires sous pression des syndicats sans qu'il y ait une productivité conséquente, ou meilleur, plus profitable pour l'économie, de booster l'emploi ?

Si vous distribuez trop de salaire, indépendamment de la productivité, vous allez diminuer la capacité d'épargne de l'entreprise, et toutes choses étant égales par ailleurs, vous diminuez la capacité

d'investissement de l'entreprise et donc sa capacité à employer. L'augmentation des salaires sans productivité est donc une rente de type social.

Le comportement de rente est assez souvent présenté comme « destructeur » de l'économie. Pourtant, il s'inscrit parfois dans les politiques de développement économique. Comment expliquez-vous ce paradoxe ?

La rente peut être en effet un moyen de développement. Certaines rentes sont non seulement justifiées, mais tolérées. Ces rentes vont dans le sens du développement du pays. Elles peuvent avoir un caractère économique ou social. Ceci dit, elles restent anticoncurrentielles. Si, par exemple, les pouvoirs publics veulent booster les PME, ou les toutes petites entreprises, accorder des subventions n'est pas tout à fait concurrentiel. Mais, si l'État avantage ces PME, c'est pour qu'elles puissent se développer et participer au développement du pays par la suite.

Le plus important, c'est que ces subventions doivent être conditionnées, en termes de temps et d'objectifs. Si vous donnez carte blanche en terme d'aide permanente sans aucune condition, cela risque de devenir une rente indue.

Nous voulons une transition démocratique plus rapide, et une évolution plus correcte vers l'économie du marché et la lutte contre les rentes non justifiées

La même chose est souvent citée dans le cas des champions nationaux. Parfois, il y a des champions qui tirent vers le haut, en termes de compétitivité de recherche scientifique, etc. On peut fermer les yeux sur un certain nombre restreint de comportements non concurrentiels.

À condition, là aussi, que ce soit limité dans le temps avec des objectifs précis. Les rentes peuvent donc participer au développement du pays.

En ce qui concerne les rentes sociales justifiées, si par exemple on est dans une situation de marché, la meilleure qualité nécessite un prix qui peut s'avérer au-dessus de la capacité de revenu de certaines populations. Ces gens n'ont pas les moyens de se payer ces produits, c'est de la pauvreté. Le Conseil de la concurrence admet qu'on puisse aider ces gens, mais pour que cela ne se transforme pas en assistanat, des objectifs, selon un calendrier précis, doivent être fixés.

Est-ce qu'il y a une étude permettant d'analyser la rente par secteur ? Est-ce qu'il y a des études permettant de distinguer plus finement la rente par secteur ?

Non ! Cela ne pourra être possible qu'avec le nouveau texte de loi. Pour l'instant, on n'a pas le droit d'enquête. Quelques études sectorielles ont été menées. On est arrivé à faire le point sur presque toute la situation dans le pays. On sait ce qui se passe, par exemple, dans la téléphonie mobile, dans le secteur bancaire, dans les assurances, dans la grande distribution, dans l'industrie du ciment. On a également fait une étude sur la compensation, sur les marchés publics, etc. Toutes ces études nous en donnent pour l'instant une idée approximative. Par exemple, pour la téléphonie mobile, il y a des indices de non-concurrence, pas des preuves. Les preuves supposent le droit d'enquête pour aller au fond des choses.

Mais, de par votre expérience et votre expertise, dans quel secteur sentez-vous que les situations d'absence de concurrence peuvent être génératrices de rente ?

Je vais répondre à cette question en tant qu'économiste, et non pas en tant que

Président du Conseil de la concurrence. L'économie marocaine repose sur deux béquilles. Vous avez, d'un côté, les oligopoles qui fournissent la plus grande partie de la valeur ajoutée du pays (les banques, les industries du ciment, la grande distribution, les industries pharmaceutiques). Les secteurs oligopolistiques comptent trois, quatre entreprises qui dominent le marché. Il y a donc des possibilités de pratiques anticoncurrentielles. Mais, ce n'est pas prouvé.

Les rentes indues non justifiées peuvent être de nature politique, économique, sociale

D'un autre côté, vous avez les PME avec une composante très importante de l'informel. En effet, il est difficile d'agir sur un aspect très informel des PME : les subventions. Cependant, des actions sont possibles en ce qui concerne l'informel de déviation.

Vous avez évoqué dans un entretien précédent sur les lobbies au Maroc, des « réfractaires aux réformes entreprises dans le pays, voire même opposés à la volonté politique de l'État ». Le non-respect des principes de concurrence peut-il provenir d'acteurs voulant préserver des positions rentières ?

Il y a deux optiques de réponse pour cette question. Vous avez l'optique politique, que je vais écarter, et vous avez l'optique du Président de l'Autorité de la concurrence. Le plus grand ennemi de la concurrence qui démarre, c'est justement le lobbying, surtout quand il est politiquement fort. Certains lobbies perçoivent la réforme de manière négative.

Quand on militait auparavant pour le changement politique, on entendait

des messages d'encouragement pour les réformes entreprises (économie, enseignement, etc.). En même temps, on constatait que la situation n'évoluait pas. Cela veut dire qu'il existe, en douceur, des actions anti-réformes qu'il est difficile de détecter.

Au niveau du Conseil de la concurrence, le seul indice que j'ai pu relever quant à l'existence d'un lobbying, c'est qu'au bout de six années de militantisme, d'encouragements de toute part, on a dû attendre six années avant que le texte de loi ne soit changé. Cela veut dire qu'il y a eu des positionnements réfractaires à l'évolution des choses.

Plusieurs réformes de politique économique ont été entreprises depuis les années 80 dans plusieurs pays, dont le nôtre, pour remédier à l'économie de rente. Pourquoi ces réformes n'ont-elles pas permis d'en sortir ?

Quand on parle de réformes, je crois qu'on peut se positionner à deux niveaux. Il y a un premier niveau de réformes entreprises par le pays depuis l'ajustement structurel. Ces réformes ont touché essentiellement la libéralisation de tous les marchés. En d'autres termes, faire en sorte que le marché s'ouvre. Tout naturellement, cela a permis au pays de réaliser quelques acquis. Sauf que s'ouvrir suppose une régulation. Le problème se situe à ce deuxième niveau. Nous nous sommes engagés sur la voie de l'ouverture et de la libéralisation sans penser la régulation. Il y a donc des réformes qui n'ont pas été faites. Aujourd'hui, le pays a besoin d'une autre génération de réformes qui sont beaucoup plus dures à mener car difficiles politiquement et économiquement. Il est vrai que certaines d'entre elles sont déjà entreprises mais avec les difficultés qu'on connaît. La réforme du système éducatif, par exemple, est dure à mener. C'est un domaine où il y a énormément de lobbies qui empêchent la réforme. Le système éducatif, c'est une commission avec cent personnes, représentant différentes tendances, c'est la meilleure façon de

ne pas avancer à mon sens. La réforme de la justice est dans une situation presque identique. Le système de retraite également. Donc, il y a des réformes nouvelles générations à mettre en place.

Il y a une hypothèse selon laquelle les pays qui doivent gérer en même temps une transition politique et une transition économique sont souvent devant un dilemme et parfois l'un bloque l'autre. Quelle est votre appréciation de ce dilemme auquel nous faisons face ? Devons-nous avoir, d'un côté, une transition politique vers plus de démocratie, vers plus de transparence, plus de révision de comptes, plus de responsabilité individuelle de tous et, d'un autre côté, une transition économique par le biais d'une régulation de marché et d'une mise en place d'une concurrence par le marché ?

C'est une question fondamentalement politique avant d'être économique. Lorsque j'étais à la tête de l'association Alternative à la veille même du gouvernement d'alternance, nous avions été très favorables pour un rapprochement entre les forces majeures du pays, c'est-à-dire les plus légitimes d'entre elles, les partis politiques de l'opposition à l'époque et la monarchie.

J'étais pour un rapprochement pour que la démocratie se fasse sans apeurer ceux qui peuvent avoir peur d'avancer. Lorsque il y a eu l'alternance consensuelle, on n'a pas su, à mon avis, gérer une synthèse : la nécessité d'aller vers la démocratie d'un côté et l'impératif d'avoir la confiance du Roi d'un autre.

Nous nous sommes engagés sur la voie de l'ouverture et de la libéralisation sans penser la régulation



Le Maroc s'est engagé sur la voie de l'ouverture et de la libéralisation sans penser la régulation.

On est plus allé vers la confiance, c'est bien, je ne suis pas contre. J'ai commencé par dire que j'étais pour le rapprochement, mais j'aurais voulu, une fois là-dedans, que les acteurs politiques penchent un peu plus vers la démocratie.

Je suis pour une évolution de la démocratie avec le Roi. Les gouvernements qui se sont succédé après celui d'Abderrahmane Youssoufi ont privilégié progressivement l'aspect confiance au détriment de l'évolution démocratique. Et, à mon sens, ce n'est même pas bon pour la monarchie elle-même, qu'on se doit de défendre.

Cette synthèse, difficile à obtenir, va avoir des répercussions sur le plan économique, parce que n'oublions pas que le pouvoir politique peut évoluer dans un sens ou dans un autre en raison de ce qui se passe dans l'économie. En fait, tout est lié. Il faudrait qu'un gouvernement puisse dire – et que cela soit général : « *Nous avons confiance en la monarchie, nous sommes pour la monarchie, nous défendons la monarchie.* » Et, d'un autre côté, nous

voulons une transition démocratique plus rapide, et nous voulons une évolution plus correcte vers l'économie du marché et la lutte contre les rentes non justifiées.

Si vous deviez avoir un plaidoyer en tant que Président du Conseil pour la concurrence comme moyen de sortir de l'économie de rente, quel serait l'argument que vous mettriez en avant ?

D'abord, j'ai parlé de réformes parallèles pour que le marché puisse fonctionner correctement. Ensuite, je pense personnellement qu'il faut afficher un slogan que j'aime souvent citer : « *Gagnez de l'argent, mais gagnez-le à la sueur de votre front, sans concurrence déloyale et en payant vos impôts !* ». Gagner beaucoup est légitime. Je pense que cela peut être un slogan favorable à l'émergence d'une nouvelle classe économique, composée de jeunes, qui veulent gagner de l'argent. On est dans une économie mondialisée. Il faut que les jeunes puissent rêver ■

SOCIÉTÉ CIVILE ET MODES DE RÉSISTANCE À L'ÉCONOMIE DE RENTE

Cette contribution reflète le point de vue d'un membre dynamique de la société civile marocaine. D'après lui, les transformations qui secouent la société marocaine (urbanisation, éducation, féminisation, individuation, médiatisation, internationalisation) ébranlent les bases patriarcales du système patrimonialiste. C'est la gestion clientéliste des privilèges qui maintient le système rentier. Pour en sortir, l'acteur le plus prometteur serait la société civile.

Par Fouad Abdelmoumni
Économiste et acteur social

Au Maroc, le développement est entravé par un système politique bloqué et dont les acteurs actuels sont largement dévitalisés. La rente, en tant que système et culture, est un élément essentiel de stabilisation de la société et du système politique, mais son coût pour le pays est énorme et sa mise à plat impérative. Malgré ses limites, la société civile est le vecteur majeur de remise en cause de cet équilibre qui empêche l'épanouissement du pays et de sa population.

Le Maroc continue de traîner parmi les pays à faible niveau de développement humain. Son potentiel est conséquent, et son environnement a été très favorable durant les dernières décennies, mais les avancées sont demeurées limitées et les perspectives peu prometteuses. Et le système politique fondé sur l'autoritarisme et les prébendes en semble être un inhibiteur central, vu



Le Maroc continue de traîner parmi les pays à faible niveau de développement humain.

la concentration des pouvoirs dits stratégiques entre les mains du roi, ce qui exclut les décisions les plus importantes du champ du débat politique, de l'information publique, de la responsabilité assumée et de la reddition des comptes. Or, ceci s'applique à tout ce qui détermine le Maroc d'aujourd'hui : la cooptation des élites dirigeantes, la distribution des prébendes, agréments et autorisations, l'incapacité à exiger un service public de qualité vu le népotisme et l'incurie de la fonction publique, l'incapacité à créer un espace économique régional ouvert et complémentaire...

Le système rentier s'exprime en particulier dans la gestion clientéliste du foncier public, des autorisations de construire et exceptions aux plans d'aménagement, l'allocation des agréments de transport ou d'extraction de carrières et des licences de pêche hauturière, l'octroi de marchés grandioses (souvent des éléphants blancs) à des intérêts étrangers en dehors de toute compétition. Le fait du Prince crée la dépendance et la servilité, amenant gaspillage des ressources et neutralisation des compétences et capacités pour la création de valeur par l'effort, l'investissement, la compétitivité, l'innovation, le développement des compétences et la prise de risque.

Dans l'imaginaire populaire, et assez largement dans la réalité aussi, le capitalisme marocain serait un produit du système de rente

Ce système a très largement inhibé l'entourage royal, la technocratie administrative et les notables de la politique (partis politiques de l'establishment et candidats à la députation). Pour la sortie du système de la rente, l'acteur le plus prometteur semble aujourd'hui être la société civile.

• Société civile et rente

• La société civile, un éventail cosmopolite

Les citoyennes et citoyens sont l'objet et l'enjeu de la culture et des systèmes qui les ensèrent, et ils sont en même temps les acteurs de leur reproduction permanente. Il est donc chimérique de croire que le problème du système rentier est confiné à l'État ou même à la classe politique, face à une société indemne, les études démontrant un large degré d'acceptation et de permissivité de la société à la corruption et ce qui s'y mêle comme pratiques rentières. Mais la société est engagée dans un tel mouvement de transformations (urbanisation, éducation, féminisation, individuation, médiatisation, internationalisation...) que les bases patriarcales du système patrimonialiste en sont ébranlées, et que le système de rentes est par voie de conséquence fortement interpellé.

• La rente, instrument de neutralisation de la société civile

La rente est un instrument de pouvoir aux mains des dirigeants, dans la mesure où ceux-ci sont capables de l'offrir ou de la faire espérer à l'essentiel des élites d'un pays et à ceux qui aspirent à accéder au statut d'élite. Le Maroc actuel connaît une raréfaction nette des sources de rentes (postes à pourvoir, biens à distribuer, marchés publics à concéder...) et une augmentation des risques (impunité de moins en moins assurée), alors que les cohortes de prétendants potentiels à la cooptation sont de plus en plus larges et ont des appétits encore plus aiguisés. Dans ce contexte, la compétition pour la rente tend à s'exacerber et son coût à s'élever, sa capacité à satisfaire ou à tenir en haleine l'essentiel des arrivants sur le marché des ressources tend à s'affaiblir.

C'est dans ce contexte qu'il convient de lire les expressions de la société civile à l'égard de la rente. Les interventions

et acquis des intérêts corporatistes se sont démultipliés notamment suite au mouvement contestataire du 20 février 2011. Ces intérêts ont monnayé leur appui tacite ou explicite au maintien de l'autoritarisme monarchique contre des concessions significatives et touchant parfois des publics nouveaux. Ainsi, outre les catégories historiquement ciblées (cadres supérieurs et responsables politiques et syndicaux), ont été visés les enfants des bassins phosphatiers et de certaines régions défavorisées, les diplômés chômeurs, les salariés des rangs subalternes des secteurs public et privé, les générations arabisantes issues de l'université marocaine et antérieurement exclues des postes supérieurs de l'État (intégrées notamment à travers le PJD...).

• Société civile et mise en cause de la rente

Dans ce contexte, les expressions du patronat sont restées en retrait du débat public. Dans l'imaginaire populaire, et assez largement dans la réalité aussi, le capitalisme marocain est un produit du système de rente. Dans les faits, on le trouve sur tous les terrains. La direction de la CGEM (Confédération patronale) a été mise au pas avec les attaques contre certains de ses responsables (notamment à travers l'administration fiscale). Mais le patronat a quand même continué de prendre assez régulièrement position contre les soubassements du système généralisé de la rente, y compris à travers la participation au débat public (bonne gouvernance, climat des affaires, nouvelle instance de probité, accès à l'information...).

Le discours général du syndicalisme salarié marocain affirme que les salariés sont les premières victimes de son inefficience dans la création de richesses et son iniquité dans leur répartition. Les syndicats sont donc un acteur des plus concernés et devraient être particulièrement mobilisés dans la lutte contre la rente. Mais la situation du syndicalisme marocain est très délabrée (atomisation des centrales syndicales, image très dégradée de ses cadres,

absence d'une vision, d'une stratégie et de forces organisées à même de peser actuellement et significativement dans la balance de la lutte contre la logique rentière de l'État...). Leur rôle demeure donc aujourd'hui relativement faible mais le potentiel ne peut en être négligé.

En revanche, d'autres vecteurs de la société civile se sont avérés particulièrement actifs pour la dénonciation du système de rente. On peut s'arrêter notamment sur les associations spécialisées, les mass médias de masse et les médias sociaux.

• La société civile et lutte contre la rente

Cette société civile est d'abord représentée par certaines associations, dont la plus directement impliquée est probablement Transparency Maroc, fer de lance de la lutte contre la corruption au Maroc depuis sa création en 1996. Transparency adopte pour définition de la corruption « *l'abus d'une autorité publique au profit d'un intérêt privé* », ce qui met au cœur de ses centres d'intérêts la création de rentes artificielles. En quasiment vingt ans d'existence, Transparency et le collectif marocain contre la corruption ont fait tomber le tabou du débat public sur la corruption et imposé qu'elle soit unanimement reconnue comme fléau national. Elle continue de mener la bataille pour que les institutions et les lois permettent une lutte efficace contre toutes les manifestations de la corruption, rentes indues comprises.

En 2006 a été créée l'Instance nationale de protection des biens publics. Contrairement à Transparency, l'Instance n'exclut pas de son mandat la possibilité de dénonciation de cas nominatifs d'abus de biens publics. Transparency avait décidé de ne pas adopter cette stratégie vu les risques d'erreurs et de manipulations qu'elle implique. L'Instance et les groupes et coordinations qui l'ont quittée n'ont pas encore pu asseoir l'autorité morale que requiert la mission qu'ils se donnent, mais leur activisme a

quand même favorablement contribué à mettre la question de la corruption dans son acception la plus large au cœur du débat sur le développement du pays et son progrès.

Durant l'été 2014, et suite à des discours du roi posant la question : « *Où va la fortune ?* », un groupe d'une centaine d'intellectuels et de militants de divers bords politiques ont lancé un « Appel à un débat national sur le développement entravé au Maroc ». Le collectif inclut des militants associatifs, des universitaires, des activistes de la gauche extra-parlementaire et d'Al Adl Wal Ihssane, ainsi que des hommes d'affaires et des responsables et parlementaires du PJD, de l'USFP et du PPS. La thèse centrale que l'Appel veut soumettre à débat est que le système politique marocain est un frein majeur au développement du pays vu qu'il empêche un lien organique explicite, non équivoque et systématique entre autorité, légitimité, reddition des comptes et sanction.

Le mouvement associatif d'influence pour les droits humains au sens large contribue aussi largement à la bataille contre la rente. Il le fait de manière directe aux côtés de Transparency, et le fait aussi de manière indirecte en luttant pour les droits et libertés requis pour une lutte efficace contre les rentes. Il en est

ainsi du droit à l'égalité devant la loi et à une justice équitable, comme il en est des libertés d'expression, d'organisation et de manifestation.

Depuis la chute du mur de Berlin en 1989, et avec la politique de « libéralisation sans démocratisation » suivie par Hassan II, a commencé à s'établir une liberté de ton des médias, aussi certaine que mesurée. Les dernières années ont vu cette liberté s'élargir grandement du fait de l'émergence d'une presse indépendante (mise au pilori depuis), de l'explosion d'Internet et des médias sociaux, de l'émergence d'une nouvelle génération très active sur les médias sociaux, et de la confiance retrouvée dans les mouvements de contestation, la jeunesse et la possibilité du changement avec ce qui a été appelé le Printemps des peuples depuis fin 2010. Le Mouvement du 20 février a fait du slogan « *Contre l'oppression et la corruption* » son principal leitmotiv. Aujourd'hui encore, les émules du « sniper de Targuist »¹ continuent d'écumer les routes et Internet.

La société civile a des limites, contraintes et contradictions indubitables. Malgré cela, elle demeure le vecteur majeur de remise en cause du système rentier qui empêche l'épanouissement du pays.



Les batailles au quotidien tournent essentiellement autour des affaires qui font scandale.

● Actualité et perspectives

● Principales batailles en cours

Les batailles immédiates sont celles que l'agenda public impose : celles de la loi sur le droit d'accès à l'information, de la mise en place d'une nouvelle « Instance nationale de probité et de lutte contre la corruption », et celle de l'adoption d'une stratégie de l'État pour la lutte contre la corruption, en plus de celles des « affaires » en cours.

Même si les textes relatifs au droit d'accès à l'information et à la mise en place d'une nouvelle « Instance nationale de probité et de lutte contre la corruption » sont pratiquement bouclés, il demeure nécessaire et encore possible de préparer les conditions pour leur remise en cause rapide. Leurs faiblesses sont criantes, à tel point que Transparency dit du texte sur l'instance qu'il « [...] est en net recul par rapport aux dispositions constitutionnelles et aux engagements officiels quant aux missions de la nouvelle instance, son indépendance, ses pouvoirs d'investigation et son efficacité... »². De celui sur le droit d'accès à l'information, elle dit : « [...] au lieu d'organiser la mise en œuvre de l'article 27 de la Constitution qui consacre explicitement le droit d'accès à l'information, [il] en codifie plutôt l'inaccessibilité... »³.

Le contexte permet toutefois d'espérer qu'une mobilisation efficace puisse encore influencer, à court ou moyen terme, l'élaboration des textes législatifs ou tout au moins les modalités de leur mise en œuvre. La loi sur le droit d'accès à l'information est clairement dysfonctionnelle pour un État qui voudrait lutter contre la corruption et les systèmes de rente, mais c'est surtout à l'usage que la loi pourra être infléchie dans son interprétation ou modifiée dans sa formulation. De même, l'instance donnera lieu à débat lors de la désignation de ses membres et président, de l'élaboration de ses programmes d'action et procédures d'intervention, et de ses sessions de débat et actions de terrain.

Le projet de stratégie de lutte contre la corruption est, à la date de la rédaction de cet article (avril 2015), raisonnablement prometteur. L'objectif des représentants de la société civile dans les consultations à son propos (concrètement Transparency et CGEM) est d'en garder la force et la cohérence et d'obtenir sa traduction en plans d'action et réalisations pertinents.

Les batailles au quotidien tournent essentiellement autour des affaires qui font scandale, et elles sont légion, pour qu'elles soient traitées avec toute la force, la diligence, la rigueur, l'efficacité et la publicité nécessaires pour être dissuasives des velléités d'abus pour la très grande majorité des responsables publics. Aujourd'hui, la situation est clairement différente de celle d'il y a quelques décennies, lorsque les responsables commettaient tous les abus sans la moindre crainte de devoir rendre compte. Mais nous demeurons encore bien loin de l'objectif, puisque les poursuites sont considérées par l'opinion publique comme très largement inefficaces et orientées de manière sélectives contre quelques lampistes et contre les disgraciés du régime.

La loi sur le droit d'accès à l'information est clairement dysfonctionnelle pour un État qui voudrait lutter contre la corruption et les systèmes de rente

Une des batailles actuelles contre le système de rentes est celle des agréments de transport et d'exploitation des carrières de sables que le gouvernement en place a amorcée en 2012 et qu'il a laissée choir ensuite. Le gouvernement avait publié les listes des bénéficiaires d'agréments des deux secteurs, mais il a pris soin de ne pas divulguer l'identité des dignitaires du régime cachés derrière des noms de sociétés, et surtout il n'a pris aucune

mesure concrète d'annulation de ces agréments, arguant des risques sociaux liés à une perte sèche de revenus pour des dizaines de milliers de foyers. La presse a commencé à parler d'un projet de rachat des agréments à coups de milliards de dirhams, plutôt que d'un retrait simple des agréments et possibilité de revenus de remplacement uniquement pour les vrais nécessiteux. Le gouvernement est clairement tiraillé entre son engagement électoral à casser le système des prébendes, et sa crainte d'indisposer le palais et ses courtisans s'il met sa promesse à exécution. Il n'est donc pas exclu que le gouvernement accepte de faire des avancées intéressantes si la pression de la société est suffisante pour que le palais revienne à sa logique de 2011 d'accepter des concessions qui peuvent être substantielles, pourvu que la monarchie soit épargnée, que la stabilité et la sécurité soient sauvegardées, que les fortunes acquises ne soient pas radicalement remises en cause, et que le système de classes et le modèle de société (libéral – occidental – conservateur...) ne soit pas durement attaqué.

À côté des batailles immédiates, celles de plus long terme ont trait aux valeurs et à la culture (et donc l'implication citoyenne) et à la qualité et la performance des institutions et des lois.

● Bataille de la culture de la société

Sortir de la prévalence de la rente exigera que la société adhère à des valeurs et incitations construites sur le mérite (valeur travail, compétence, talent, rigueur et efficacité) et la primauté du droit (égalité de toutes et de tous devant la loi, respect des règles, lien systématique entre autorité, légitimité, responsabilité et reddition des comptes). Une véritable mutation culturelle exige des leaders crédibles, une offre globale attrayante, une capacité à gérer la transformation (en termes politiques et en termes d'information et d'éducation généralisées et spécialisées), et la confiance que le projet est réaliste et

que son coût sera finalement supportable et nettement moins élevé que le statu quo. C'est en cela que les acteurs et organisations de la société civile maintiennent une capacité unique par rapport aux autres acteurs sociaux (dirigeants de l'État, politiciens, cadres de l'administration...).

La pertinence de l'adhésion citoyenne doit se refléter dans la capacité d'un nombre significatif de citoyennes et de citoyens à devenir des « éveilleurs de consciences », des « donneurs d'alerte »

Hicham El Moussaoui écrit : « [...] Les décisions économiques [...] doivent désormais être fondées sur un critère de rationalité économique : offrir davantage de liberté économique à tous les individus pour se diriger vers l'économie productive. Celle-ci repose sur trois principes : le libre choix, l'état de droit et la libre concurrence... »⁴.

L'adhésion sociale ne se fera que si des avancées substantielles sont constatées par tous, notamment en matière de volonté politique clairement affichée de l'État et de performance pratique des appareils de prévention, d'investigation et de sanction.

La pertinence de l'adhésion citoyenne doit se refléter dans la capacité d'un nombre significatif de citoyennes et de citoyens à devenir des « éveilleurs de consciences », des « donneurs d'alerte », et des acteurs de la dénonciation et de la mobilisation pour la sortie du système de rente. Il serait utopique de prétendre impliquer ainsi une majorité de la population dans la phase actuelle de maturation de la société marocaine, mais une minorité agissante, structurée et outillée, sera capable d'imposer un changement de donne en la matière.

● Bataille des institutions et des lois

Dans son rapport annuel précité (2014), Transparency regrette que « [...] la réforme de la justice lancée en 2012 et qui a abouti à l'adoption d'une charte en 2013, semble marquer le pas. Le projet de loi organique sur le conseil supérieur de la magistrature n'est pas suffisamment avancé. Aucun programme d'action pour la protection des biens publics, ni sur l'enrichissement illicite, la déclaration de patrimoine, ou la simplification des procédures... ».

Clairement, la réforme des lois, des institutions de gouvernance et de l'appareil judiciaire sont incontournables pour la sortie du système de la rente. Mais la clé de voûte de ce système demeure l'autoritarisme monarchique et son exclusion du champ de la reddition des comptes, et c'est là que les vrais enjeux stratégiques vont se jouer dans le moyen terme.

Le Mouvement du 20 février (2011) a montré que la monarchie est disposée à envisager de sortir de son autoritarisme si la demande est puissante. La suite des événements a démontré qu'elle avait promis les concessions contre son gré, et qu'elle a renié ses promesses dès qu'elle s'est sentie de nouveau suffisamment maître du jeu.

● En guise de conclusion

La sortie de l'autoritarisme ne peut être indéfiniment ajournée. Toute la question est de savoir dans quels délais, avec quelles profondeur et modalités, à quel prix et surtout pour quelles alternatives. Car si le monopole du pouvoir au nom de l'hérédité semble de plus en plus difficile à défendre, le Maroc ne dispose pas aujourd'hui d'élites politiques et d'organisations partisans prometteuses, et l'hégémonie royale pourrait ne céder la place qu'au profit de groupes mafieux en lien avec des politiciens populistes et véreux. Abdelhadi Kheirate a déclaré depuis la tribune du Parlement que nombre parmi les « représentants de la nation » étaient des trafiquants de

drogue ; et ce genre d'individus est en train d'assurer sa mainmise sur les partis qui ont perdu leur autonomie, leur identité et le charisme de leurs leaders historiques, et sont devenus de simples machines à faire des élus. Il est donc urgent non seulement d'assurer la démocratisation des appareils de l'État, mais surtout de recréer un espace de formation des élites et d'implication des jeunes pour que de vrais partis politiques puissent assurer les rôles d'élaboration des projets de société et des stratégies de transformation sociale et de développement de l'encadrement politique et citoyen des populations.

La bataille de la sortie du système rentier est certainement encore longue et ardue, mais la capacité de la gagner est aussi réelle qu'actuelle. Non seulement la société a trop grandi pour le carcan patrimonialiste, mais aussi la compétition internationale et le manque de richesses naturelles du pays ne laissent pas d'autre choix que de passer à un système performant et à forte légitimité de production et de répartition des richesses. Les acteurs de la société civile jouent aujourd'hui un rôle clé, et leur mission aura réussi le jour, pas trop lointain, où des citoyens, à titre individuel, dans le cadre de la société civile, dans les médias et dans des partis politiques requalifiés, reprendront ensemble et imposeront la transparence, l'égalité devant la loi et la reddition des comptes à tous les étages de l'État. Ce jour-là, enfin, nous serons passés à la normalité de l'État de droit, et pourrons envisager sereinement et démocratiquement les diverses options de développement que le pays pourra emprunter, en comptant sur l'effort de tous ses enfants, qui assurera leur dignité et l'équité de leur traitement ■

1. Un jeune qui avait créé un précédent international dans la lutte contre la corruption en filmant à leur insu des gendarmes de sa région en train de recevoir du bakchich et en postant ses enregistrements sur YouTube.
2. Rapport moral de l'association pour l'exercice 2014, présenté à son assemblée générale du 8 février 2015.
3. Communiqué de l'association du 5 août 2014.
4. Maroc : Quel modèle pour sortir de l'économie de rente ?
HICHAM EL MOUSSAOUI, JEUDI 22 MARS 2012 / PAR NOTRE PARTENAIRE UN MONDE LIBRE
<http://www.afrik.com/article25139.html>

ÇA BOUGE AU



CENTRE DE RECHERCHE DE HEM

SEMINAIRES DU CESEM

Afin de renforcer son lien avec le monde de l'entreprise, le Cesem organise un cycle de

5 SEMINAIRES

pour mieux appréhender la dimension psychologique dans les organisations marocaines

TABLES RONDES ECONOMIA

Pour faire connaître sa production éditoriale, le Cesem organise

3 TABLES RONDES

thématiques par an

MARDI DES LECTEURS

Tous les **2 MOIS**, depuis trois ans déjà, le Cesem donne rendez-vous aux citoyens pour découvrir un livre de chercheur

ETUDES DE CAS

Dans la lignée du premier volume, le deuxième ouvrage d'études de cas en préparation sur le rapport aux pays du Sud regroupe

12 ENTREPRISES MAROCAINES

PROJET ATLANTIC FUTURE

Entretiens avec

20 LEADERS

d'opinion sur l'avenir du Maroc dans l'Atlantique

PROJET SAHWA

Enquête nationale sur les représentations de

2000 JEUNES MAROCAINS

et autant d'Algériens, de Tunisiens, d'Égyptiens et de Libanais

UNE FONDATION POLITIQUE
ALLEMANDE AU SERVICE DE LA
DÉMOCRATIE SOCIALE

La Fondation Friedrich Ebert (FES) présente au Maroc depuis 1984, s'engage en tant que « Think and Do Tank » pour la promotion des valeurs fondamentales de la social-démocratie : paix, liberté, égalité, justice sociale et démocratie. Acteur engagé, elle organise de nombreuses activités donnant lieu à des discussions et des rencontres entre acteurs de la sphère politique, académique et la société civile. Elle représente ainsi un forum d'échange d'expériences, de savoir et de consultation. Parmi ses nombreux partenaires traditionnels, la FES compte des partis politiques, des syndicats, des ONG, des institutions de consultation politique, économique et scientifique ainsi que des institutions gouvernementales.

La Fondation Friedrich Ebert (FES) développe actuellement un programme au niveau de la région MENA afin de tracer une vision à ce que « les économies de demain » pourraient être et comment ces économies vont contribuer éventuellement à une croissance durable économiquement et inclusive socialement.



« LA DÉMOCRATIE A BESOIN DE
DÉMOCRATES. »

FRIEDRICH EBERT

FRIEDRICH-EBERT-
STIFTUNG **AU MAROC**

Depuis **30** ans



RENFORCEMENT DE LA DYNAMIQUE PÉDAGOGIQUE



Avec l'entrée dans son capital de la Banque mondiale à travers sa filiale IFC, Société Financière Internationale, HEM, 1^{ère} Business School au Maroc, réaffirme ses capacités institutionnelles et pédagogiques à travers son plan triennal 2015-2017 incluant notamment le renforcement de son modèle pédagogique 'Grande École'.

Le *Programme Grande École* de HEM est renforcé, dès la rentrée 2015, pour tenir compte de la demande sans cesse évolutive de l'Entreprise, des récentes tendances du management et des nouveaux besoins des jeunes générations :

- Programme revisité, outils et contenus pédagogiques adaptés à la Génération Z
- Équilibre entre compétences managériales et développement personnel de l'étudiant
- Enseignement bilingue français-anglais en Master et grande ouverture à l'international
- Encadrement rapproché et tutoring
- Réalisation de projets, mises en situation et développement de l'autonomie de l'étudiant
- Excellente proximité avec l'Entreprise tout au long du cursus
- Renforcement de la maîtrise des outils technologiques par l'étudiant
- Outils de e-learning en complément des cours

Concours d'accès en 1^{ère} année

	JUIN 2015	JUILLET 2015
DATE LIMITE DU DÉPÔT DE DOSSIER	Mercredi 17 juin	Mardi 21 juillet
ÉPREUVES ÉCRITES (Maths, culture générale, français)	Jeudi 18 juin	Mercredi 22 juillet
ÉPREUVE ORALE	Vendredi 19 & Samedi 20 juin	Jeudi 23 & Vendredi 24 juillet
PROCLAMATION DES RÉSULTATS	Mardi 23 juin	Mardi 28 juillet

UNE SESSION DE RATTRAPAGE EST PROGRAMMÉE EN SEPTEMBRE

CAMPUS CASABLANCA
Californie
0522 52 52 52
hem@hem.ac.ma

CAMPUS RABAT
Souissi
0537 65 26 26
hem.rabat@hem.ac.ma

CAMPUS MARRAKECH
Agdal
0524 38 17 17
hem.marrakech@hem.ac.ma

CAMPUS TANGER
Route de Malabata
0539 30 19 19
hem.tanger@hem.ac.ma

CAMPUS FÈS
Oued Fès Golf City
0535 64 73 73
hem.fes@hem.ac.ma

CAMPUS OUJDA
Al Qods
0536 50 32 32
hem.oujda@hem.ac.ma